

Histoire du moulin de la mort

Autor(en): **Surdez, Jules**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **35 (1930)**

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-684725>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Histoire

du

Moulin de la Mort

par

Jules Surdez, instituteur à Epiquevez

I. Introduction

« Au Moulin de la Mort », de Pierre César, fut le premier roman qui charma mon adolescence :

Toute ma jeunesse s'est écoulée sur les rives du Doubs et j'ai passé des heures inoubliables à jouer dans un vieux moulin. Le drame évoqué par l'écrivain jurassien ne pouvait que m'intéresser vivement, et faire naître le désir d'en visiter un jour le théâtre.

Quand, après avoir traversé les mers, séjourné sous les tropiques, puis renoué connaissance avec les Clos-du-Doubs, j'allai dresser ma tente au chef-lieu des Franches-Montagnes, ma première randonnée me conduisit dans les parages de l'ancien Moulin de la Mort. Loin de décevoir celui qui avait contemplé le port de New-York du haut de la colossale statue de la « Liberté », ouï chanter la « Paloma » dans la Perle des Antilles, et frissonné à la « plaza de toros » de Merida, dans le Yucatan, ces lieux au nom sinistre l'enthousiasmèrent, et leur sauvage et attirante beauté l'y fit souvent revenir.

Je transportai plus tard mes pénates dans la contrée dont Jehan Ruedin, des Pommerats, fut vraisemblablement, vers 1492, le premier pionnier. Dès lors, au cours de la bonne saison, il ne se passa plus guère de semaines sans que je descendisse sur la petite plage où se voient encore les ruines du Moulin de la Mort, presque en face des Echelles et de la petite métairie de ce nom situées sur l'autre rive du Doubs.

J'eus la bonne fortune de devenir le voisin d'une aimable petite vieille, sœur du dernier meunier, et de la veuve de ce dernier, qui vit encore à Charquemont.

Lors de l'incendie du moulin, en 1893, des papiers de famille intéressants furent la proie des flammes. On put néanmoins en sauver un certain nombre dont on me permit de prendre connaissance. Mes conversations avec ces deux braves femmes, avec un ancien muletier et quelques autres vieillards, mes recherches dans les archives communales et paroissiales des Bois, me révélèrent peu à peu le passé du moulin disparu.

Après la lecture du « Moulin féodal », du Dr Alfred Ribeaud, j'en vins à me demander si, à côté de ce savant travail de synthèse, il ne serait pas utile de faire revivre, par la plume, une de ces usines hydrauliques d'antan.

L'an dernier, à St-Ursanne, lors de la fête jurassienne de gymnastique, M. Gustave Amweg, professeur, me suggéra, je ne sais plus à quel propos, l'idée de préparer un mémoire sur l'histoire du Moulin de la Mort. C'était réveiller un ancien projet qui ne faisait que sommeiller. Ne me jugeant pas suffisamment documenté, j'hésitai encore quelque temps. Je me décidai enfin à franchir le Rubicon en écrivant à notre dévoué président central que j'allais donner suite à sa suggestion.

Et je me mis à l'œuvre.

Je frappai aux portes les plus diverses, en France, en Suisse, dans les cantons de Berne et de Neuchâtel, en Ajoie, aux Franches-Montagnes, à Besançon, à Montbéliard, à Berne, à La Chaux-de-Fonds...

M. Henri Mouttet, conseiller d'Etat, voulut bien prier les autorités communales intéressées de m'autoriser à fouiller leurs archives et, au besoin, de faciliter ma tâche.

« La Bibliographie du Jura bernois » me fournit des renseignements sur l'iconographie du Moulin de la Mort.

M. G. Kurz, archiviste de l'Etat de Berne, qui m'avait déjà donné, en son temps, des indications précieuses sur la colonisation de la Montagne des Bois, me confia encore, avec son amabilité coutumière, quelques documents se rapportant indirectement à mon sujet.

M. Louis Poupon, instituteur à Porrentruy, me prêta bénévolement son talent de dessinateur et d'aquarelliste, et M. le Dr Marius Fallet, publiciste à La Chaux-de-Fonds, se chargea de contrôler et de compléter certaines recherches.

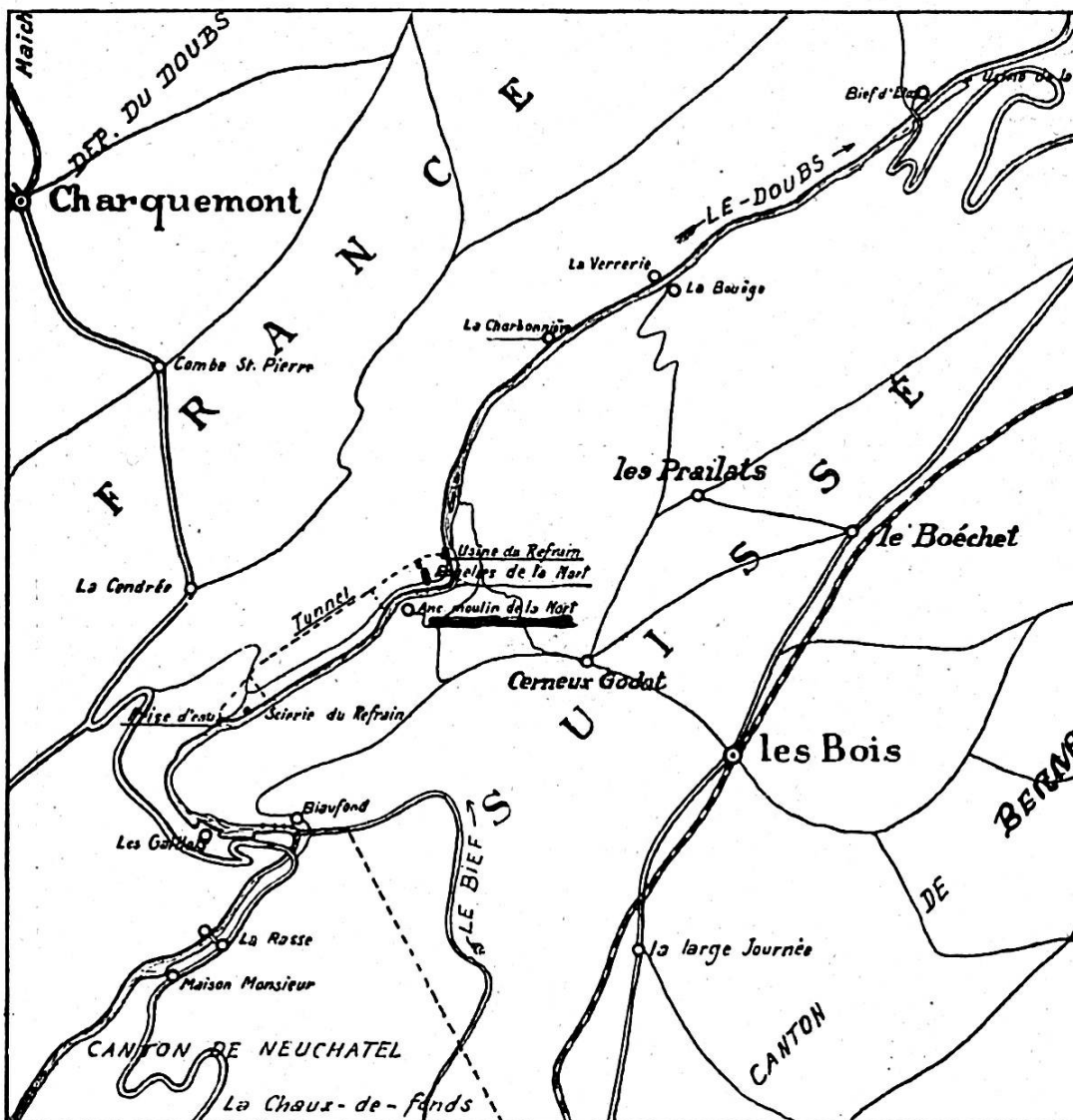
La Société des Forces motrices du Refrain, à Montbéliard, me communiqua avec empressement des extraits de l'acte de vente de la langue de terre de la Mort, dont elle est actuellement propriétaire.

J'ai donc trouvé partout le plus bienveillant accueil et je prie tous mes correspondants ou collaborateurs de trouver ici l'expression de ma plus sincère gratitude.

Puisse ce modeste et consciencieux essai écrit sans prétention, mais puisé aux sources, intéresser quelque peu les amoureux du passé de notre chère terre jurassienne!

Epiquez, en août 1930.

J. S.



Carte de la région de la Mort

II. La Mort

On sait que le plateau boisé des Franches-Montagnes est limité au couchant par la sauvage et pittoresque vallée du Doubs, effrayant sillon que la rivière aux capricieux méandres a mis des siècles à creuser.

De Biaufond où l'on érigea, peu après l'an mille, la Borne des trois évêchés, jusqu'à l'idyllique village divisé par le Doubs en Goumois-Suisse et en Goumois-France, s'étendent des gorges qui, depuis l'établissement de meilleures voies de communication, attirent de plus en plus les promeneurs.

Les « belles horreurs du Doubs », dont parle un voyageur, commencent au Saut du Doubs et ne finissent qu'à la Verte Herbe, en aval de Goumois. Celles qui précèdent la Mort sont aussi effrayantes que leur nom et c'est à l'endroit le plus resserré de la vallée, entre de hautes falaises à pic, que se trouvent, dans la commune des Bois, les ruines de l'ancien moulin.

A partir de Biaufond, peu après les rapides de la Rasse, les eaux du Doubs forment un petit lac romantique jusqu'à la Prise d'eau, près de la scierie du Refrain. Un barrage à hausse retient l'eau qu'un tunnel, percé dans un éperon du plateau franc-comtois, conduit dans les turbines de l'usine électrique.

On peut descendre le lac du Refrain dans une barque plate à rames, à la proue relevée, ou suivre, sur la rive française, un sentier barré, ici et là, de rochers que des échelles rudimentaires permettent de gravir.

Depuis la Prise d'eau, la vallée devient de plus en plus étroite et profonde. Un chemin agréable et bien ombragé conduit en une demi-heure au-dessous des Echelles de la Mort, près d'un chalet servant de maison d'habitation à des ouvriers de l'usine du Refrain. Vis-à-vis, sur la rive suisse, s'étend la plage alluvionnaire de la Mort.

En temps ordinaire, le Doubs, capté presque entièrement à la Prise d'eau, n'a plus qu'un lit asséché en partie, parsemé de blocs de rochers couverts de lichens ou de mousses noirâtres exhalant des miasmes putrides. Mais au printemps, à la fonte des neiges, et pendant la saison pluvieuse, la rivière écumante et mugissante bondit encore furieusement dans l'étroit et sombre défilé.

Sur une terrasse, au-dessus des Echelles, dort la petite métairie de la Mort. Un frais sentier, serpentant dans des forêts de haute futaie¹, escalade le plateau franc-comtois et conduit dans les fermes de la commune du Boulois. D'ici, une route

¹ Une partie de ces forêts a été abattue récemment.

carrossable descend dans la petite ville horlogère de Charquemont.

Des abords de l'ancien Moulin de la Mort, le Chemin des Mulets passe au pied de la Roche fendue, surmontée de l'Aiguille, s'engage dans un couloir escarpé, qu'il gravit par de nombreux lacets, dessert les fermes de Sous-le Mont, les hameaux du Cerneux-Godat, de Sous-les-Rangs et des Rosez, puis arrive enfin au village des Bois, sur le plateau franc-montagnard. Une heure de marche suffit pour redescendre sur les rives du Doubs. On peut se rendre à la Mort, de Goumois-Suisse, par le Theusseret, la Goule, la Bouège et la ferme de Fromont ou, de Goumois-France, par le Bief d'Estoz, la Verrerie et l'Ancien Moulin de la Charbonnière. Sur la rive suisse, le Chemin des gardes, partant de Biaufond, y conduit aussi par le Passage, où se trouve le restaurant du Refrain.

En hiver, le cirque de rochers de la Mort, que n'éclaire qu'une échappée de ciel, donne l'impression « d'un tombeau auquel il ne manque que la pierre de couverture ». Ce site a toute l'horreur du sépulcre sans en avoir le silence, car au grondement de la rivière s'ajoute le ronflement des turbines. Il est toutefois moins lugubre que jadis, depuis la construction de l'Usine électrique du Refrain et le déboisement de la rive opposée.

En été, par contre, quand le soleil inonde cette langue de terre, on ne saurait rêver un lieu plus riant pour camper, flâner, se baigner. J'y ai passé des heures délicieuses, en famille, à pêcher, herboriser, ou prendre des bains de rivière. Souventes fois même, dans un gîte de fortune, j'y suis resté pendant la nuit, agréablement bercé par les sonnailles du petit troupeau qu'on y estive.

S'il faut en croire les récits concordants de maints voyageurs, l'ancien Moulin de la Mort était une maison de sombre apparence, sur un coin de terre écrasé sous les rocs et les sapins. N'oublions pas qu'un paysage est un état d'âme. Selon l'humeur du moment, la joie qui transporte, ou le souci qui ronge, selon l'état du temps, sombre ou ensoleillé, un coin de pays peut nous sembler beau ou laid, morne ou riant. A certaines heures de la journée, dans la morte-saison, la nuit surtout, par la brume ou la pluie, il faut reconnaître que le site de la Mort est plus propre à effrayer qu'à susciter l'admiration.

La petite plage, muée en pâturage, est toujours un ensemble chaotique de halliers, d'arbres et d'éboulis de roches moussues.

Le premier Moulin de la Mort avait été construit plus en amont que celui dont il reste encore de nombreux vestiges. La rive y était moins élevée; quand le Doubs débordait, il pénétrait dans le moulin qui risquait d'être emporté, et les roues

motrices s'en allaient parfois à vau-l'eau. Lassé de cette lutte implacable et sans cesse renaissante, un meunier, plus heureux que Sisyphe, réussit à y mettre fin en construisant une autre usine, plus bas, en un lieu moins exposé. Lors des grandes crues, l'eau noyait bien le sous-sol du nouveau moulin, mais occasionnait rarement de sérieux dégâts.

a) Les ruines

Le barrage en grandes dalles calcaires, établi jadis en travers de la rivière, amène encore les eaux, quand elles sont hautes, dans l'ancien canal du moulin; mais barrage et canal sont en perdition; les voies d'eau y sont toujours plus nombreuses et plus graves. Un jour peu lointain verra emporter par la violence du courant ce qui subsiste du bief et de l'ancienne retenue d'eau du Moulin de la Mort.

De l'usine elle-même et de ses annexes, il ne reste que la voûte endommagée d'une cave, quelques pans de murs de la maison de ferme en ruines et, au bord du canal, les fondements du moulin ensevelis sous la végétation. « Sic transit... »

b) Le moulin

Avant l'incendie du 12 avril 1893, deux petits hangars abritaient, l'un le vannage, et l'autre la scierie située sur le canal, aux deux extrémités du moulin. La façade du logis, avec la porte d'entrée de la cuisine et quelques fenêtres, regardait le sud-ouest; l'entrée du moulin, où aboutissait le Chemin des mulets, se trouvait au sud-est.

Le bâtiment, d'une construction assez régulière, avait un toit couvert de bardeaux maintenus par des pierres. Les deux pans, d'égale grandeur, ne descendaient pas près du sol, comme ceux des toits à trois ou quatre pans des plateaux franc-montagnard et franc-comtois. L'unique cheminée n'était pas non plus coiffée d'un de ces couvercles à bascule, qu'on manœuvre depuis la cuisine. Les murailles blanches, bâties en pierre calcaire, donnaient, semble-t-il, un aspect assez avenant au Moulin de la Mort. La partie supérieure des deux pignons était garnie de planches, ainsi que la façade postérieure parallèle à la rivière. Des sapins et de grands sureaux noirs ombrageaient la maison; quelques arbres fruitiers croissaient çà et là; une haie de groseilliers entourait le jardin potager. Non loin du moulin, s'élevaient la forge et un petit bâtiment rural abritant l'étable et la grange. L'eau d'une source captée au pied des rochers, et tarie de nos jours, alimentait, devant le Moulin, une auge de bois moussue ombragée par un saule.

Des éperviers, des verveux ou un tramail séchaient sur une clôture. Une barque, bercée par la rivière, était retenue par une chaîne cadenassée à un anneau, scellé dans le roc.

Avant sa destruction par le feu, le Moulin de la Mort et son barrage tentèrent maintes fois le crayon ou le pinceau d'artistes jurassiens, neuchâtelois ou français. Les Neuchâtelois A. Bachelin et E. Jeanmaire l'ont dessiné ou peint à diverses reprises. P. Courvoisier, un peintre-amateur de talent, qui habita longtemps Les Bois, l'a peint aussi plusieurs fois, entre autres sur le rideau de la salle de concert de ce village. J'en possède une excellente reproduction à l'huile, d'un jeune artiste franc-montagnard.

Le célèbre peintre français Courbet, né à Ornans, près de Vevey, et qui fut exilé, en 1871, pour sa participation à la Commune, en a également fait un tableau qui doit se trouver au Musée de Besançon.

S'il faut en croire le Doyen Vautrey, le site de la Mort a été loué plusieurs fois par le comte de Montalembert, l'auteur des « Moines d'Occident », et le cardinal Cavenot, archevêque de Lyon, l'aurait visité en 1880, alors que les moulins étaient encore en activité.

c) La ferme et les Echelles de la Mort

De la cité franc-comtoise de Charquemont, après avoir gravi une pente assez douce, à travers de superbes sapinières, on arrive au petit plateau du Vaudez, dans la commune du Boulois. Si l'on descend le versant incliné vers la Suisse, on gagne assez rapidement la ferme de la Mort, dont j'ai déjà parlé, au-dessus de hauts rochers bordant sur plusieurs kilomètres la vallée qui, à cet endroit, n'a guère, à vol d'oiseau, que quelque soixante mètres de largeur.

On entend le roulement du Doubs, au fond de l'invisible ravin. Sur le versant opposé, au-dessus des falaises de la Mort, s'étagent des fermes et des hameaux jusqu'aux villages du Noirmont et des Bois. En descendant les trois Echelles de la Mort, puis un sentier zigzaguant dans une côte boisée et rocailleuse, on arrive en quelques minutes aux abords de l'Usine du Refrain.

Les plus anciennes échelles n'avaient qu'un seul montant en bois. Elles furent remplacées plus tard par des échelles à deux montants, formés chacun de la moitié d'une tige de sapin.

C'est aux municipalités du Boulois et de Charquemont qu'incombait jadis le soin d'entretenir les Echelles de la Mort en bon état. Elles ne s'acquittaient pas toujours consciencieusement de ce devoir. Il y avait parfois des échelons brisés, pourris

ou manquants. Ces échelles furent néanmoins refaites deux fois à neuf pendant le séjour au Moulin de la dernière meunière de la Mort.

Ne fallait-il pas être varappeur ou acrobate pour oser y grimper? Les paysans les gravissaient pourtant sans crainte, en portant un veau sur leurs épaules. Des contrebandiers pesamment chargés s'y aventuraient de nuit.

Depuis la construction de l'Usine du Refrain, il y a quelque vingt ans, les échelles en bois ont été remplacées par des échelles en fer, à double main courante et à échelons jumelés. Ceux qui sont sujets au vertige peuvent même s'y risquer sans danger.

C'est sur la rive du Doubs, au-dessous des Echelles, que s'élève donc le Chalet de l'Usine du Refrain. L'Usine a été construite à quelques minutes de là, au lieu dit des Iles, en amont de l'île Mortier, dont il y aura lieu de reparler. Un tunnel de trois kilomètres de longueur, achevé en 1908, a permis l'établissement d'une chute artificielle des plus puissantes.

Le réseau de l'Usine s'étend sur toute la région de Montbéliard à Belfort.

III. Origine du nom de la Mort

« C'ât lai moue », c'est la mort, dit-on en patois d'un site lugubre et solitaire.

On en peut dire autant de la partie des gorges du Doubs où se trouvent la ferme, les Echelles et les ruines du Moulin de la Mort. Ces lieux sauvages sont parfois sinistres. De nos jours encore, malgré la proximité de l'Usine, du Chalet et des autres annexes du Refrain, qui ont donné un peu d'animation à cette cluse désolée, on a bientôt l'impression, en s'y aventurant la nuit, d'être descendu dans un sépulcre ou tombé dans un coupe-gorge.

Je n'oublierai jamais la nuit d'angoisse passée avec un de mes fils, il y a quelques années, dans la métairie de la Mort. Ayant franchi le matin, sur le pont de Biaufond, le Doubs grossi par les pluies, j'avais fait une excursion dans la région du Russey. Au retour, par les Echelles de la Mort, le fermier m'apprit que la rivière, enflée encore par un violent orage, avait emporté la barque du Chalet. Force me fut d'accepter le gîte qu'on nous offrit dans la chambre haute.

Les hôtes de céans avaient l'air de très braves gens, mais je n'étais néanmoins pas trop rassuré. Si mon fils dormit à poings fermés, je ne fermai, quant à moi, pas l'œil de la nuit. Des pêcheurs, des bûcherons, des contrebandiers, peut-être, heurtaient à tout instant à l'huis de la cuisine. Puis c'étaient des chuchote-

ments, des rires étouffés, des chocs de verres. Allais-je entendre plus tard le « Et bien, voyons, faut-il les tuer tous deux? » qui glaça de frayeur P.-L. Courier chez les charbonniers calabrais? Le fermier de la Mort, un coutelas entre les dents, allait-il grimper à pas feutrés dans la soupente? Rien de pareil n'arriva; je n'en attendis pas moins la venue de l'aube avec une impatience fébrile. On ne nous offrit point, au réveil, de chapons à manger, ni à emporter, mais on nous servit un savoureux café au lait de chèvre, en guise de déjeuner...

Les parages de la Mort devaient être effrayants, jadis, quand les Côtes du Doubs étaient moins déboisées. Les épaisses forêts ne servaient-elles point de repaire, il y a moins de deux siècles, aux ours, aux loups et aux lynx? Les inscriptions de la Maison aux fresques, à Goumois, en sont témoins.

De temps immémorial, malgré l'absence de routes, on y a passé le Doubs pour gagner la Franche-Comté ou la Montagne des Bois. Quand les eaux n'étaient pas trop hautes, on jetait des passerelles de fortune, en amont du Moulin de la Mort, sur les rocs émergeant de la rivière. On pouvait aussi héler le meunier en criant: « Lai nê, lai nê! », la barque, la barque! Par le couloir des Sarrasins, au-dessous des Prés-Derrière, dans la commune des Bois, le chemin des Sarrasins traversait la Grosse Côte et venait aboutir, sur les rives du Doubs, au passage ou gué du même nom. La route de Mortier, comme on l'appelle aussi, permettait de passer la rivière à gué, en amont du grand rocher de l'Île.

Avant que les gendarmeries de tous les pays ne fussent à leurs trousses les romanichels, nommés chez nous camps-volants, bohémiens, et jadis sarrasins, suivaient fréquemment cette piste au cours de leurs migrations vagabondes. Quelques années avant la guerre mondiale, une tribu de ces nomades, refoulée à tour de rôle par les polices helvétique et gauloise, réussit à se défilier et sut fort bien gagner la « douce France » par le fameux gué des Sarrasins.

En amont du Moulin de la Mort, depuis la Prise d'eau, on pouvait atteindre le plateau du Vaudez, en escaladant des bancs de rochers en gradins à l'aide d'une longue chaîne remplacée de nos jours par des barres de fer.

Des accidents mortels sont arrivés de tout temps dans ces lieux homicides et il ne se passe guère d'année sans qu'ils ne fassent quelque nouvelle victime.

Que de sombres drames ont dû se dérouler dans les parages de la Mort et dont les acteurs sont demeurés à jamais inconnus! D'infortunés voyageurs, égarés par les ténèbres si épaisses ou la brume si dense dans les cluses, ont glissé dans la rivière per-

fide ou les précipices béants. La tradition, qui ne ment pas toujours, ne veut-elle pas que des gens en rupture de ban y aient commis des meurtres? Des gabelous, des gardes-chasse, poussés par des mains mystérieuses, sont venus se briser le corps au bas de la Chaîne ou des Echelles de la Mort. En temps de troubles ou de guerre, des fuyards, des émigrés, délestés de leur argent et lestés d'une pierre, sont allés dormir leur dernier sommeil au fond de quelque gouffre de la rivière.

Ces accidents mortels, ces crimes impunis, ont-ils valu au Moulin et à ses abords son nom si macabre? Est-il dû plutôt à la tristesse des lieux? Je le pense. Le site de la Mort doit s'appeler ainsi parce que c'est bien « la mort » que ce coin de pays.

Au cours de la nuit mouvementée passée dans la petite ferme, assise au haut des Echelles, je pus sasser et ressasser l'étymologie et tout ce que je savais du vieux Moulin de la Mort. Je me remémorais toutes les légendes que m'avaient contées les vieillards des deux rives du Doubs et les passages les plus émotionnants du roman qui enchantait ma jeunesse. Je revoyais le meunier Godat, sa femme et sa fille, dans le « poille » enfumé du moulin. J'assistais haletant au meurtre de l'infortuné émigré français. La fraîche idylle de l'orpheline et du jeune noble me faisait encore palpiter d'émotion. J'évoquais la lente et terrible agonie des malheureux blessés, hurlant aux nuées, au fond des abîmes, sans espoir d'être secourus; la lutte affolée et vaine de ceux qui se débattaient dans les flots implacables; la terreur des voyageurs égarés que l'on égorgeait dans les Côtes du Doubs. Je songeais à la chute mortelle de ce jeune homme des Bois, qui avait voulu raccourcir par les falaises, au lieu de suivre, dans la « Couleuse », le Chemin des mulets avec ses camarades, et à la noyade tragique d'un pauvre gars du même village, dans le « gouré » dangereux de l'île Mortier. Je pensais aussi aux deux jeunes Juives qui avaient dérobé des vases sacrés dans une église de Bâle. Traquées par la police, elles passèrent le Doubs à la Mort et l'une d'elles, d'une rare beauté, se tua en tombant de la Grande Echelle. L'odyssée des soldats russes qui s'étaient enfuis, en France, d'un camp de concentration, me revenait aussi à la mémoire. Arrêtés aux Bois, par les soldats de l'armée fédérale, ils racontèrent qu'un de leurs compagnons s'était tué, près de la frontière, en descendant la Chaîne. Peu après, une sentinelle française, postée non loin de l'Usine du Refrain, lâchait un coup de fusil dans les jambes d'un paisible pêcheur de la rive suisse.

a) Lieu dit de la Mort

En patois, on parle toujours des Moulins et non du Moulin

de la Mort mais, comme Pierre César et les vieux actes, nous continuerons à employer le singulier. Un moulin n'avait qu'une paire de meules. C'était le cas de certaines petits usines du plateau franc-montagnard, du Moulin des Prailats entre autres, dont le bief intermittent, ou l'étang, ne fournissaient qu'une faible force hydraulique, et qui ne possédaient qu'une seule roue motrice à aubes ou à auges. Quand il y avait plusieurs trémies, le pluriel était de mise; on disait, par exemple, les Moulins de Soubey, les Moulins du Doubs.

Quand le débit du chenal était faible, on amenait l'eau sur la « vauche »; s'il était fort, elle passait dessous. C'était le cas au Moulin de la Mort où, la retenue d'eau étant très importante, il y avait plusieurs roues motrices.

Il existe, dans la Suisse française, maints exemples de lieux dits du type de Morteau ou de Aiguemortes. Dans aucun, toutefois, le mot « Mort » n'est employé comme substantif, ainsi que dans le « loco dicto », la Mort. Cette dénomination ne peut avoir la même origine que le nom de ces deux villes. Dans les gorges de la Mort, les eaux ne sont ni mortes, ni dormantes. Elles forment, au contraire, des rapides que redoutaient les flotteurs de bois de jadis. Depuis l'établissement du barrage du Refrain, le lit de la rivière est souvent presque à sec; l'« Eau » (pour l'appeler comme les gens du pays) retrouve toutefois son impétuosité au printemps et en automne, et c'est un spectacle saisissant que de la voir bondir furieusement sur les rocs qui jalonnent et obstruent son cours.

b) Le nom de lieu, dit l'Île Mortier

Un peu en aval du Moulin de la Mort, près du gué des Sarrasins, émerge du milieu du Doubs l'idyllique Île Mortier. Cet îlot boisé était jadis, dit-on, un campement favori de tziganes se rendant en pèlerinage aux Saintes-Maries-de la Mer. Jean-Jacques Rousseau l'aura sans doute visitée, au cours de son séjour, à La Ferrière, chez les frères Gagnebin. Le philosophe genevois nous parle quelque part d'une excursion botanique, faite en leur compagnie, aux tourbières de La Chaux-d'Abel, ce témoin de l'époque glaciaire où le mammouth brouta sans doute le bouleau nain. Il rappelle ailleurs, avec délices, son heureux séjour dans l'Île de St-Pierre. Il ne fait aucune allusion à l'Île Mortier. Les frères Gagnebin faisaient de fréquentes excursions dans les gorges du Doubs dont la flore est si variée et si intéressante. Ils n'ont pu manquer de conduire leur hôte illustre dans les parages de la Mort et à l'Île Mortier, dont il dut se souvenir plus tard en flânant dans l'Île des Lapins.

L'île Mortier a-t-elle donné son nom, amputé du suffixe, aux sites avoisinants? Ce vocable est-il au contraire un dérivé ayant « mort » pour racine? Les mots français « mort » et « mortier » pourraient nous le faire croire. Point n'est besoin, par contre, d'être versé dans la sémantique et les lois régissant la transformation des sons pour comprendre que les mots patois « moue », dont la voyelle « ou » est longue, et « mouétchie », où la diphtongue « oué » est brève, ne sont pas de la même famille. Comme les eaux sont assez calmes, à l'île Mortier, — quoiqu'il y ait un gouffre, non loin de là, qui a déjà englouti maint imprudent, — le mot « mortier » pourrait avoir quelque rapport avec « morte eau, eau morte, aigue morte, morte aigue ». Mais voilà, Morteau se traduit en patois par « Mouetchâ » (avec « ou » long), ce qui signifie « mouette âve, morte eau » tandis que l'on dit « Mouétchie » pour Mortier (avec « oué » bref).

Le mot « mortier » désigne dans le Maine un trou, ou une mare profonde. Or, on l'a vu, il y a justement, dans le voisinage de l'île en question, un « goué ou vira » (gouffre) où l'eau tourbillonne.

On prétend que le volume du Doubs, à son embouchure dans la Saône, serait beaucoup plus grand, s'il ne se produisait le long de son cours, des fuites d'eau très importantes. L'eau disparaîtrait dans des souterrains par les « gourts », qui sont des « emposieux », des entonnoirs. Les rares personnes happées par le tourbillon, qui ont pu être réchappées, racontent qu'elles eurent la sensation d'être tirées par les pieds dans les profondeurs du gouffre.

Faut-il plutôt reconnaître au nom de l'îlot qui nous occupe un sens particulier du mot « mortier » qui, en latin, pouvait désigner un trou creusé au pied d'un arbre et aurait élargi sa signification générale jusqu'à celle de cavité, dépression?

Nombreuses sont les légendes qui parlent de trésors enfouis au pied d'un arbre ou d'une paroi de rochers.

« Mortier » peut être aussi un nom de famille. Ne dit-on pas, en effet, l'île Mortier, et nom l'île de Mortier? On dit de même, le Peu-Girard, le Peu-Claude, le Cerneux-Godat, le Cerneux-Péquignot.

S'il faut en croire une légende, le nom de l'île en question rappellerait le massacre, par les gens des Bois, d'une troupe de « Suèdes » qui, pendant la Guerre de trente ans, auraient tenté en vain d'incendier le Moulin de la Mort. Les cadavres, jetés dans une fosse commune creusée au milieu de l'île, pressés et recouverts d'une couche de chaux vive, auraient formé comme une masse compacte de mortier dont le nom serait demeuré au lieu de leur sépulture (!).

Les larmes et les supplications d'une jeune fille des Prailats obtinrent la grâce d'un jeune Suédois qui, dans la suite, l'épousa. Les membres d'une famille de ce hameau portent encore le surnom de « Suédes ». S'agit-il des descendants du soldat échappé au massacre ? D'aucuns accusent encore le type nordique et ont certains défauts de prononciation communs.

Mais revenons à nos moutons, je veux dire à l'origine du nom de la contrée de la Mort. L'explication la plus simple et la plus plausible est celle donnée en tête de ce chapitre : ce nom de Mort serait dû tout bonnement à l'impression de tristesse, et même d'effroi, ressentie par le voyageur égaré en ces lieux.

Le nom du Moulin de l'Enfer, en aval du Saut du Doubs, n'aurait, non plus, pas d'autre origine.

IV. Dans le Moulin

J'ai eu l'heur d'avoir pour voisine, aux Franches-Montagnes, Marie-Constance Chapatte-Court, née au Moulin de la Mort, le 5 mars 1854. C'était la fille de Jean-Joseph Court, l'avant-dernier meunier de la Mort et la sœur de Justin Court dont la veuve, ai-je dit, vivait encore à Charquemont, en 1930. Celle-ci habitait le moulin avec son fils, lors de l'incendie qui le détruisit en 1893. Constance Chapatte passa toute sa jeunesse au Moulin de la Mort et, en 1873, épousa, à l'âge de 19 ans, un jeune homme de la commune des Bois. Le jeune ménage alla s'installer au Creux-des-Biches. Plus tard, il vint se fixer au Cerneux-Godat, dans le moulin désaffecté du Gigot, construit par le grand-père, vers 1850. J'ai demeuré durant plusieurs années dans la maison d'école de ce hameau. C'est une ancienne maison rurale construite par Marie-Geneviève-Eugénie Court, née le 24 juin 1846, et sœur de la bonne Constance. « Chez la Geneviève », disent encore les vieillards, en parlant de ce petit bâtiment scolaire. Constance était venue avec son fils Joseph, 20 ans après son mariage, rendre visite, à la Mort, à sa belle-sœur Elisa Court-Robert, veuve de son frère Justin, dernier meunier du vieux moulin. Peu après son arrivée, la petite usine n'était plus qu'un immense brasier...

Que d'heures agréables j'ai passées, durant les longues soirées de l'hiver, à causer avec ma vieille voisine, de son cher moulin natal. Elle évoquait, sans se lasser, son enfance qui s'était entièrement écoulée sur la langue de terre de la Mort. « El é dje ritè bin des oueres das aidon », il a déjà couru bien des vents depuis lors, me disait-elle mélancoliquement en patois.

A l'époque de l'incendie, outre la maison d'habitation avec

les moulins, il y avait quatre annexes: la petite ferme, la forge, la scierie et une grande cave voûtée servant de porcherie.

a) La retenue d'eau

Les flots écumeux, troupeau de moutons blancs, bondissaient sans relâche, avec un bruit sourd et continu, par-dessus le barrage, dont les fondements étaient déjà gravement sapés. De temps à autre, on entendait l'eau du déversoir tombant avec un bruit d'averse et, dans le chenal, le grondement des grandes roues. Tout l'intérieur du moulin résonnait du grincement des meules et de joyeux tic tac. De la « rasse » s'échappait la voix métallique et précipitée de la scie débitant un tronc. Le moulin répandait une odeur de farine et la scierie des senteurs résineuses.

Le barrage (« éssiuje ») dirigeait l'eau dans les « baits » où le vannage (« empâlement ») l'arrêtait. Chaque vanne (« pâle ») était manœuvrée au moyen d'une barre de fer (« presse »), du haut d'une sorte de passerelle qu'on appelait les « échaitous ». La vanne levée, l'eau pouvait aller actionner une des roues motrices, en s'écoulant dans une sorte de grand chéneau de bois. Il y avait trois moulins à la Mort. Chacun d'eux, c'est-à-dire chaque paire de meules, avait sa vanne et sa roue particulières. L'égrugeoir et la ribe possédaient aussi leur « vauche » à aubes ou à auges.

b) Le moulin

La roue hydraulique était formée de grandes jantes en bois (« antes » ou « couérbes ») qui supportaient les « pâlates » (aubes) ou les « âdgeats » (auges). L'arbre servant à transmettre le mouvement tournait dans le mur du moulin baigné par le chenal. Il était muni, à l'intérieur du sous-sol, d'une roue en bois, dont les « mamelles » (dents arrondies) s'engrênaient dans celles du rouet (« ruat »). Ce dernier était une petite roue horizontale, fixée au pal (« pâ ») qui faisait tourner la meule volante sur la meule gisante. La fusée du pal virait dans une boîte (« tiaisset ») qu'il fallait graisser souvent pour qu'elle ne s'échauffât pas. Ma voisine se souvenait d'un commencement d'incendie provoqué, quand elle avait neuf ans, par une boîte insuffisamment graissée.

Le grain déversé dans la trémie (« tremi »), sorte d'auge en forme de pyramide renversée, glissait entre les deux meules, dont l'une était fixe et l'autre mobile. Une fois moulu, il pénétrait dans le blutoir servant à séparer le son et les diverses espèces de farine. C'était une sorte de conduit incliné, garni de

crin ou d'étamine, placé dans un coffre. Il est revêtu de nos jours d'une toile métallique. Le bluteau (« beurté »), en tournant, tamisait la farine et, à l'extrémité inférieure, laissait s'écouler le son dans un compartiment de l'« arche », nommé « antchétre » (chétron). La farine la plus fine tombait dans le haut; celle du milieu était moins blanche, celle du bas plus grossière.

Quand la trémie était vide, le frottement des meules pouvait faire jaillir des étincelles. Un dispositif ingénieux, quoique des plus simples, faisait sonner à temps une clochette, pour avertir le meunier.

En tournant une manivelle (« couérbate »), on pouvait actionner, à l'étage, l'égrugeoir, qui réduisait en gruau (« gru ») des grains d'avoine ou d'orge.

Une sorte de tarare mécanique servait à vanner ou à nettoyer le grain qu'on transportait ensuite, avec des seaux en bois à deux anses (« sés »), dans les trémies du moulin.

Le meunier pouvait aussi tourner des arbres (« fûts ») de rouet, etc., sur un tour hydraulique.

c) La scierie

La scierie (« raïsse ») était installée dans un hangar ouvert à tous les vents, sauf du côté le plus exposé pourvu d'une cloison en planches. La lame de la scie (« feuillat »), encadrée par une sorte de châssis (« raime »), pouvait glisser de bas en haut. Une bielle fixée à une roue, dans le sous-sol, suffisait à la mettre en mouvement. On plaçait les troncs à scier (« bions ») sur un chariot bas (« tchairat »), qu'un mécanisme spécial faisait avancer lentement sur des rails. « Mettre en taille », c'était disposer la scie de manière à pouvoir débiter les troncs en planches de l'épaisseur voulue. Les « étchétoùeyons » étaient des étalons en bois servant à mesurer le nombre de lignes désirées. Il y en avait un « pour le mince » et un « pour l'épais », selon que l'on désirait obtenir des lambris ou des madriers.

Les paysans de Fromont, de l'Aiguille, de la Cernie et des fermes de Sous-le-Mont, amenaient les tiges de sapin ou d'épicéa jusqu'aux falaises de la Mort du haut desquelles ils les précipitaient sur la plage du Moulin. Les lattes, les chevrons et les planches étaient ensuite remontés, à dos d'homme, par les lacets du Chemin des Mulets.

Maître Jacques de l'usine, le meunier (« mouenie ») devait aussi être, à l'occasion, maréchal (« mairtchâ ») ou scieur (« raïssou »). La sciure (« raïssun ») était employée comme litière, ou jetée dans la rivière.

d) L'huilerie

Il y avait une huilerie, dans le Moulin, où l'on pressait de la graine de lin ou de la faïne. Elle comprenait la « ribe », la chaudière et le pressoir. La « ribe » avait deux meules; l'une, verticale, écrasait les graines en tournant sur la meule gisante, placée horizontalement.

On chauffait, en les remuant sans cesse, les résidus dans une chaudière. Ils étaient ensuite transportés dans le pressoir où, en tournant une manivelle, une sorte de grande poutre, l'« étrouingnou », venait les presser (« tchouetchie »). L'huile s'écoulait alors par un grand nombre de petits orifices percés dans la maie (« âdge ») du pressoir. Les tourteaux ou « tchœutchelins », étaient la masse des résidus dont on avait exprimé l'huile. On les donnait, comme aliments, au bétail, à l'exception des vaches au lait desquelles ils auraient communiqué un mauvais goût.

La meule volante de la « ribe » était une grande pierre évidée, en forme de tronc de cône, qu'on faisait tourner jadis au moyen d'un cabestan. Elle fut mue, plus tard, par une roue hydraulique, dont l'agencement dans le sous-sol était dépourvu de rouet.

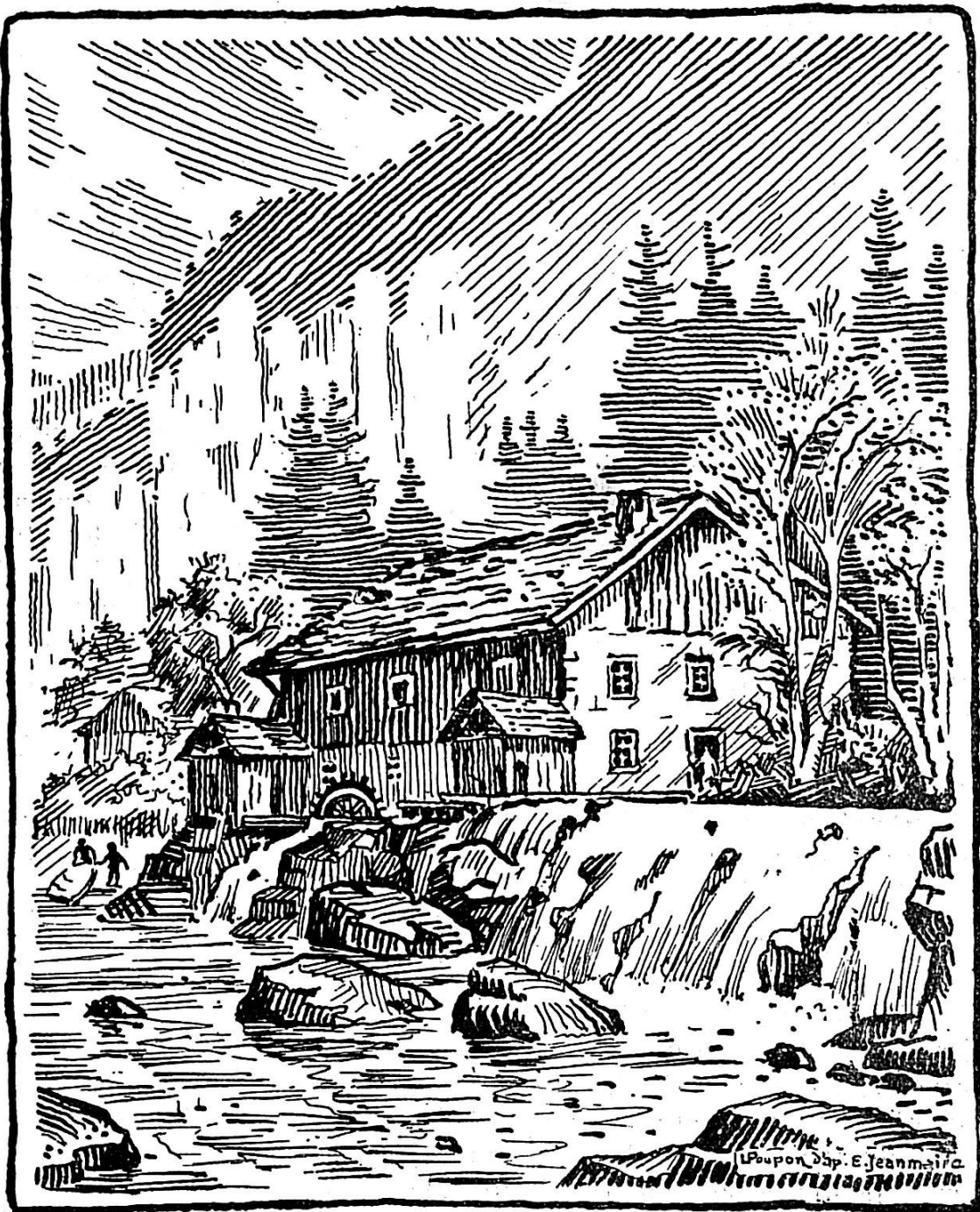
On écrasait parfois de l'orge, dans la « ribe », pour le débarrasser de son tégument (cofe) mais on n'en obtenait qu'une espèce de gruau assez grossière. On y foulait aussi, en automne, des pommes sauvages (« beûtchins »); il s'en écoulait du verjus qui rongeaient les meules et qu'on conservait en bouteilles. On le réduisait par la cuisson, pour en obtenir du vinaigre. Le « calmé », qu'on mangeait avec du pain, était un mélange de verjus et de lait. L'eau en venait encore à la bouche de la vieille Constance qui ajoutait en soupirant: « C'était rudement bon! »

e) Le logis

L'appartement assez modeste du meunier comprenait la cuisine (« tché »), la chambre de ménage (« poille »), une chambrette contiguë et deux petites chambres hautes. On envoyait coucher les hôtes sur le foin du fenil.

Le mobilier du « poille », où se tenait habituellement la famille, était des plus sommaires: un lit dans l'alcôve, dissimulé par de grands rideaux carrelés, une garde-robe patinée par le temps et la fumée, une horloge à cage, une table et des bancs rustiques, quelques chaises au dossier ajouré d'un cœur. Un lit, un bahut ou un coffre servant à volonté d'armoire ou de siège, constituaient tout l'ameublement des autres chambres.

De jour même, le « poille » enfumé était mal éclairé. Le soir,



Le Moulin de la Mort, au milieu du XIX^e siècle
(Dessin de L. Poupon, d'après E. Jeanmaire).

on y allumait deux « creuseux » qui ne répandaient qu'une lueur blafarde. J'ai fait don, en son temps, au Musée jurassien, de ces deux curieuses lampes à huile, achetées au fils de la vieille Constance Chapatte. Le « creuseu » consiste en une demi-sphère en cuivre, pleine d'huile, dans laquelle baignent deux mèches de coton. Cette lampe mobile est suspendue au-dessus d'une espèce de chandelier portatif; elle demeure toujours horizontale, quelle que soit l'inclinaison de son pied.

Un petit fourneau en fonte, placé dans un angle, près d'une cloison en bois, chauffait, en hiver, la chambre de ménage.

Un « airmoinai » (almanach) suspendu à un clou, dans l'embrasement de la fenêtre, et quelques naïves et pieuses enluminures sur verre, ornant les parois, formaient la bibliothèque et la galerie de tableaux du Moulin de la Mort.

Dans la cuisine, pavée de grandes dalles, un fagot flambant dans l'âtre, reposait sur les chenets (« indie »). On posait les marmites sur un trépied ou on les suspendait aux anneaux d'une crémaillère en bois. Un assemblage de poutres, le « brenie », soutenait le manteau de la cheminée. La vaisselle s'alignait sur les rayons du dressoir (« métra »); les poêles pendaient à des entailles à queue d'aronde; une aiguière en cuivre trônait au-dessus de l'évier; une grande table occupait le milieu de la cuisine avec quelques escabeaux et escabelles à trois pieds. Pour s'éclairer, on brûlait parfois des bûchettes (« essiérons »), dans une petite cavité de la muraille nommée « cabouinnate » ou « fouinneta ». Des bandes de bacon (« fiôses ») et des andouilles séchaient dans la cheminée.

f) Le métier à tisser

Jusqu'aux derniers jours il y eut, à la Mort, un métier à tisser des plus primitifs, formé de montants maintenus par des traverses. Les fils de la chaîne, noués à la « laissure », étaient enroulés sur un rouleau, placé entre les deux montants d'arrière. La toile tissée s'enroulait sur un cylindre fixé à l'avant du bâti. Les « pennes » étaient les bouts de fil du « peigne » et de la « laissure » (lice). Pour serrer le tissu, on le frappait avec les « tchaisse ». « Fascie », c'était tramer, croiser les fils; « œûji », c'était ourdir. On plaçait les bobines de fil sur les chevilles dont le « djéssou » était hérissé. Un bout de roseau garni de fil (« époula »), logé dans la navette servant à tramer, faisait office de canette. Les « fâtres » étaient les pédales. On tissait habituellement du « trâsse », à la Mort. C'était une toile pour laquelle le fil servait à l'ourdissage et le coton à la trame. Le « trâsse »

était de moitié plus épais que la toile de lin ou de chanvre. Il fallait, pour le tisser, quatre pédales au métier. Un « raim » de toile valait cinq petites aunes (« ânates »).

g) Le rouet

Les meuniers de la Mort avaient toujours quelque linière ou chènevière, à Fromont ou Sur-le-Mont. Chaque femme du Moulin possédait son rouet (« brogue »). On peut voir chez moi celui de la bonne Constance qu'elle emporta, lors de son mariage, sur le plateau franc-montagnard.

Quand on avait roui (« mési ») le lin ou le chanvre, en l'immergeant dans le Doubs, il fallait le macquer (« braquè »), le sérancer (« seléjie ») ou le teiller (« tillie »). On enroulait ensuite la filasse, pour la filer au rouet, autour de la grande quenouille à pied. Les « gaîdges » étaient les cardes, l'« étchevou » et l'« écrâssouere », des sortes de dévidoirs.

V. Le Moulin à l'œuvre

Dans les premiers temps, les paysans amenaient eux-mêmes, au Moulin de la Mort, le grain à moudre et y revenaient chercher la farine et le son. Il fallait une certaine hardiesse pour oser se hasarder, avec des chevaux, dans ces lieux dangereux. En hiver, quand il y avait du verglas, des chevaux et même des hommes se tuèrent dans le couloir des falaises. L'accès difficile du Moulin et la concurrence toujours plus âpre obligèrent bientôt le meunier de la Mort à s'en aller, à l'instar de bien d'autres, quémander le grain à moudre, de ferme en ferme. Il lui fallut trouver des mulets pour escalader les Côtes du Doubs par des chemins étroits, raides et souvent défoncés. On eut presque toujours, au Moulin, trois ou quatre de ces bêtes de somme, et seulement deux, au période du déclin.

Le vieux Parfait chez le « Tolère » (Ferblantier) et Cyprien Gigon, en furent les deux derniers muletiers. L'un d'eux me conta, non sans quelque émotion, la dernière tournée qu'il fit, chez les pratiques, avec ses deux mulets, la « Moure » et « Midé ». Il n'en rapporta, me dit-il, pas le moindre grain de blé à moudre. C'était bien la fin du vieux Moulin. Justin Court, le meunier, en fut fort chagrin. Il mourut peu après, âgé de 40 ans à peine.

Une romance rappelle mélancoliquement le dernier postillon du Gothard. Qui n'a été obsédé par ce lambeau de couplet :

« Ich bin vom Gothard der letzte Postillon... » ?

Nul poète du terroir n'a songé à chanter le dernier muletier de la Mort et, le ferait-on, qui comprendrait ce vers :

« Y seus le drrie muletie de lai Moue... » ?

Mais où sont les mulets d'antan? C'étaient cependant de bonnes bêtes, ne montrant d'entêtement que lorsqu'on les rudoyait. On les achetait aux foires de Fribourg pour cinq à six cents francs la pièce. Chacun d'eux portait au cou une sonnette au son grave. Trois sacs longs et étroits, contenant quatre doubles de semences, étaient fixés par des cordons de cuir (« sayes ») sur une toile recouvrant le dos de la bête.

Une fois chargés, les mulets commençaient lentement, mais sûrement, l'ascension de la Franche-Montagne. Après avoir passé au pied de la Roche fendue, ils s'engageaient dans la « Couleuse » de la Mort dont le chemin, aux vingt-trois lacets (« rebrâs »), est si pénible à gravir.

Suant et soufflant, le muletier et ses bêtes arrivaient au Clos-des-Rochelles, où ils respiraient un instant. Puis, de terrasse en terrasse, en suivant un chemin rocailleux et malaisé, ou des raidillons abrupts, on gagnait le village des Bois, après avoir visité les fermes de Sous-le-Mont, les hameaux du Cerneux-Godat et de Sous-les-Rangs.

Le Moulin de la Mort avait encore des pratiques aux Rosez; aux Sauces, aux Aidges, au Cerneux-Claude, au Cerneux-de-la-Pluie, à la Large Journée, aux Murs, aux Fonges, à la Pâture, au Bourquard-Cattin, aux Prés-Derrière, aux Prailats, au Boéchet, au Bois-Français, au Cerneux-au-Maire, au Peu-Claude, au Crêt-Brûlé, aux Fonges, dans bien d'autres fermes encore, et à la Chaux-d'Abel. La ferme de l'ancien couvent de sœurs ursulines, la Maison rouge, était aussi une de ses clientes. Pour les métairies les plus éloignées, il existait, aux Bois, un dépôt dont le tenancier touchait un salaire annuel de 20 francs.

En hiver, quand il y avait beaucoup de grains à moudre, les mulets accomplissaient deux fois par jour le pénible voyage de la Mort aux Bois. En été, ils n'escaladaient qu'une fois la montagne, et parfois même faisaient relâche.

Le meunier possédait quelques lopins de terre aux Esserts d'Illes, Sur-le-Mont et à Fromont. On engrangeait provisoirement le fourrage et les céréales dans une maison du Cerneux-Godat et, les dernières années, dans celle qui est devenue l'école de ce hameau. Ce bâtiment fut construit, on le sait, par la sœur du dernier meunier de la Mort, « la Geneviève », une vieille fille acariâtre, dont l'originalité est devenue légendaire.

L'hiver venu, quand un épais manteau de neige couvrait le sol, on descendait les récoltes au Moulin, sur des traîneaux de bûcherons (« luates de copou »).

Quoique la coupe prélevée par le meunier, sur chaque client, ait rapporté le grain nécessaire au pain quotidien de la famille, on cultivait néanmoins quelques champs d'orge et de blé.

La récolte était trop peu importante pour exiger l'établissement d'un battoir (« baïttou »). On ne pouvait compter non plus sur la clientèle du voisinage. Les fermes étaient éloignées et les chemins périlleux. Il n'y avait pas même, au Moulin, de ces fléaux à manche et battoir reliés par des courroies. On se contentait de « battre en grange » avec des perches recourbées nommées « souetas ».

Trois batteurs (« écossous ») se chargeaient habituellement de ce travail. Pour rendre leur tâche plus agréable, et beaucoup moins pénible, ils devaient battre en cadence le blé étendu sur l'aire. « Une chaude », ou « donner un chemin », c'était aller, en battant, d'une extrémité de la grange à l'autre.

On employait de très anciennes mesures au Moulin de la Mort. On pesait avec une sorte de romaine nommée « levrâ »; on mesurait au « piou », les longueurs peu importantes, c'est-à-dire avec la paume, le pouce et l'auriculaire étendus. La grande coupe (« cope, copa ») valait un demi-penal, le « quouaitchiron » ou « gros louvrou », un quart de penal seulement. Le penal valait 12 pots, le pot 2 bouteilles et la bouteille une pinte. Le bichet était un pot en étain. Le petit penal, ou penal de la Vallée (de Delémont), ne valait que 10 pots. La coupe, qui valait à peu près une pinte, était la mesure prélevée par le meunier sur chaque penal.

Quand on travaillait à la campagne, on conservait sa boisson fraîche dans une outre en peau de bouc dont les poils étaient à l'intérieur. Le petit « bossa » (tonnelet) contenait de 20 à 40 litres, et le « baroille », 2, 7 ou 8 litres.

« Réfè », c'était enlever avec la « réfe » (sorte de règle) le grain sur une mesure trop pleine...

Voyons un peu à l'œuvre le meunier et les siens. Secondé par ses fils, il va et vient sans trêve, du moulin à la forge, de la « ribe » au pressoir, du trieur à la « rasse ». Blanc comme un pierrot, il vit dans une atmosphère poussiéreuse que trouent des rais de lumière. Il n'a jamais un instant de repos. Quand il n'ensache pas la farine ou le son, il verse du grain dans la trémie, ferre un mulet dans la petite forge, ou lime la lame de la scie. A peine a-t-il chargé ou déchargé ses mulets, qu'il y a un tronc à placer sur le chariot de la scierie, des planches à entasser, des graines à presser, des hôtes à recevoir. Et n'oublions pas les travaux les plus délicats! N'y a-t-il pas toujours quelque pièce de la machinerie à réparer et des meules à piquer, ou à tailler à bâtons rompus?

Les femmes s'empressent à la cuisine, au jardin, dans la petite maison de ferme. Elles réparent les filets devant l'huis de la cuisine et, l'hiver, assises à leur rouet, filent, en bavardant,

le lin ou la laine, quand elles ne tissent pas, au métier à bras, la bonne toile de paysan...

On ne flânait pas, on le voit, au Moulin de la Mort, et on n'avait pas le temps de s'y ennuyer.

VI. La vie au Moulin

Mes entretiens avec Constance Chapatte et Elisa Court, sa belle-sœur, me permettent d'évoquer avec assez d'exactitude la vie simple et frugale que l'on menait, au Moulin de la Mort, de 1850 à 1893. Cette existence, moins monotone et moins dure qu'on eût pu le supposer, doit avoir été, dès l'origine, à peu près toujours la même.

a) Mets et boissons

Malgré l'absence d'un rameau de sapin, au-dessus du linteau de la porte d'entrée, ou d'une bouteille et d'un verre en bois, suspendus à un mât, on put néanmoins, de tout temps, s'y régaler d'un pain d'orge et d'avoine, très noir, mais savoureux et fort sain, arrosé au besoin d'un verre de piquette. On pouvait aussi y déguster la liqueur digestive préparée avec la racine de la grande gentiane jaune, qu'on allait extraire dans les pâturages des Côtes-du-Doubs. La véritable eau-de-gentiane, on le sait, ne doit point dégager de parfum pénétrant; plus ou moins aigre au début, elle s'adoucit en vieillissant.

On réservait les morceaux de choix de porc pour les grandes circonstances: noces, baptêmes, et surtout pour la fête de la paroisse, le premier dimanche d'octobre, jour du Grand Rosaire. On se contentait habituellement de pommes de terre et de lait de chèvre, à midi, et de soupe au pain noir, le soir. Les gens du Moulin se purléchaient devant une tartine de « caincoillate », sorte de séret fermenté, ou devant un plat de gaudes, bouillie de farine de maïs.

Quand on avait tué un porc, on le saupoudrait de résine de sapin, avant de l'ébouillanter. Un des meuniers prétendait que le boudin doit être gras comme un blaireau, noir comme la suie et chaud comme le cul de la poêle. La vieille Constance affirmait qu'il n'est point de bons choux-blancs, s'ils ne sont accompagnés de « bacon » (lard) ou de « bresi » (viande de bœuf, etc., fumée). On n'obtenait un bon « bresi » qu'en laissant macérer, durant quatre ou cinq jours, les morceaux de viande, dans une sauce (« mieûlate ») composée d'eau tiède, de sel, d'aulx et de cumin (« sija, sisa »), avant de les suspendre à la cheminée. Il n'y avait point de « ressenion », à la fin de la

veillée, sans « bresi » et sans petit verre de branlée, blanche ou jaune. On obtenait cette dernière, en passant l'eau-de-vie au marc de café.

Pour faire les saucisses, on utilisait une corne de vache ou une bouteille dont on avait enlevé le cul; la viande pressée au moyen d'un pilon en bois pénétrait dans la tripe fixée au goulot (« angolate »).

Le sac de Carnaval était un mets raffiné dont on ne goûtait qu'une fois par an, le soir de « Couarimentran ». C'était un gros saucisson fumé consistant en un estomac de porc, rempli d'un hachis de viande et de choux frisés saupoudrés de cumin et de sel.

Le « pèpè » aux œufs apparaissait plus souvent sur la table du meunier de la Mort. Dans une casserole, où l'on avait fait fondre de la « graisse », on versait une pâte faite de lait, de farine et d'œufs. On posait ensuite sur le récipient le couvercle préalablement chauffé dans le feu et on le chargeait de charbons incandescents. Quand la pâte avait levé, on servait le « pèpè » dans un plat rond. Ce mets rappelle l'omelette épaisse nommée « tape-tiu » dans les Clos-du-Doubs.

La pâte formée de farine pétrie avec le second lait d'une vache ayant vélé (« baque, baitiron »), et cuite comme le « pèpè » aux œufs, donnait une excellente omelette.

Le jus obtenu en comprimant, dans le pressoir de l'huilerie, les grains détachés des corymbes du sureau noir, et réduit ensuite par la cuisson, se mangeait avec des pommes de terre et du lait. Cette sorte de mélasse se nommait « mouesse » de sureau (« saivu »).

La meunière faisait plus rarement des « bricelets » (gaufres). Elle versait, avec une cuiller, une pâte assez claire dans les mâchoires du gaufrier, qu'elle refermait ensuite et tenait dans un beau feu clair, comme on le fait pour le pain de Juif, à pâte sans levain. Chaque fois qu'elle cuisait une fournée, elle faisait de l'« ouetchaïndge » (gâteau), avec la pâte du pain. Elle pétrissait une pâte spéciale pour le gâteau (« touétché, quenieu ») des « benieçons » et pour la « soètchate » qui craquette sous la dent.

b) Vêtements

Les « jours sur semaine », la meunière et ses filles étaient coiffées d'une caule « mœussate », sans ruches; les jours de fête, elles portaient un bonnet tuyauté, à rubans, blanc en été, et noir en hiver, à longues attaches se nouant sous le menton. La poitrine était parée d'une belle croix d'or suspendue à une chaînette. Elles se contentaient d'un mouchoir couvrant la tête

(« boillate ») quand elles travaillaient à la campagne. Les jours de grandes fêtes, elles mettaient un grand châle (« doubia »), qui était blanc lorsqu'elles portaient le deuil.

Ce n'était qu'exceptionnellement qu'elles revêtaient un devantier en soie. L'« haïllon » était un jupon, le « djaiquet », un mantelet et la « rambe » une combinaison à manches. Elisa Court se souvenait d'avoir porté, les premières années de son mariage, une espèce de cornette en carton qu'on appelait « kisseminette ».

Le dimanche, le meunier et ses fils étaient en habit bleu, à boutons de métal, gilet montant, à pois rouges, culotte de velours et haut chapeau à longs poils. Une large cravate de soie entourait le col de la chemise, en forte toile de chanvre.

Les hommes se servaient ordinairement de couteaux, nommés « fridas », dont le manche affectait la forme d'un chien. En pressant sur un levier, les pattes antérieures s'allongeaient, de manière à pouvoir servir de pincettes.

c) Langage

Les meuniers de la Mort, d'origine franc-comtoise, parlaient habituellement un patois teinté d'allemand, comme celui de la Franche-Montagne, et d'espagnol, comme celui de la Franche-Comté. Comme correspondant du « Glossaire des patois de la Suisse romande », j'ai eu souvent recours à la vieille Constance, pour répondre à certains questionnaires des rédacteurs. Elevée sur les rives du Doubs, elle en connaissait mieux que personne le dialecte.

Dans le site isolé de la Mort, le patois s'était conservé plus pur que sur les deux plateaux voisins. C'est ainsi que ma bonne voisine ne disait pas, comme de nos jours: « y allôs », j'allais, « y maindgeôs », je mangeais, « nos allîns », nous allions, « nos maindgiîns », nous mangions. Elle disait, au contraire, comme au bon vieux temps: « y allêve, y maindgieve, nos allêvîns, nos maindgievîns ». Elle n'employait jamais de mots français patoisés mais toujours les termes les plus archaïques. Peu de patoisants eussent été en mesure de la comprendre.

d) Contrebande

Il se fit en tout temps une active contrebande dans les parages de la Mort. On y passait clandestinement des veaux de Suisse en France. D'outre Doubs, dans leurs bas qui n'étaient pas encore en toile d'araignée, les femmes rapportaient du café ou des épices. Les hommes allaient y vendre du sel et du bran-

devin. Quand les gabelous voulaient bien fermer l'œil on passait librement de petites quantités de marchandise (« brequate »). On pouvait dissimuler bien des choses dans les toiles des mulets et les sacs de mouture. Des investigations indiscretes étaient néanmoins toujours à redouter. Tant allait la cruche à l'eau...

Les douaniers n'osaient guère se risquer, la nuit, aux abords de la Chaîne et des Echelles de la Mort, qui étaient de véritables coupe-gorge. Il y avait quand même des comparses faisant le guet, sur l'une ou l'autre rive du Doubs. Une pomme de terre placée dans le creux d'un arbre, au bord du Chemin des Mulets, un falot agité d'une façon convenue, du haut des falaises, indiquaient si la voie était libre ou non. Des cris de chat-huant, modulés différemment, enjoignaient aux contrebandiers de mettre le cap sur tel ou tel point de la frontière.

La contrebande ne se fait point à l'aveuglette. Chaque troupe possède un chef et un code de signaux. Elle doit avoir une connaissance approfondie des lieux où elle évolue surtout dans les ténèbres et le brouillard et être en excellents termes avec les fermiers de la région. Les chances de succès sont plus grandes, naturellement, quand on peut corrompre quelque gabelou et avoir ainsi des intelligences dans le camp adverse. Les expéditions doivent être espacées et, comme on finit toujours par être brûlé, il est bon, au bout d'un certain temps, d'aller se faire pendre ou arrêter ailleurs.

Parfois, à la fin de la veillée, les nuits d'orage surtout, une bande de contrebandiers, en chaussons, faisait irruption dans la cuisine du Moulin. Quand les passages habituels étaient surveillés, les hommes avaient dû descendre au pied des hautes parois de rochers en se laissant glisser le long de cordes à char et même le long de tiges de lierre ou de clématite. Ils étaient souvent meurtris et couverts de sang. Ils apportaient, de France, diverses marchandises, que des gens de l'autre rive se chargeaient ensuite de transporter en Suisse. Après avoir cassé une croûte, arrosée de « branlée », et s'être reposés quelque peu, ils repassaient le Doubs avec des bijoux, des dentelles, que les bailleurs de fonds, de Maiche ou de Charquemont, attendaient avec impatience.

Certains contrebandiers étaient accompagnés de grands chiens dont ils remplissaient, de marchandises quelconques, le sac enroulé autour de leur corps. Au devant-huis, ils fouillaient ensuite sans pitié les pauvres bêtes, qui partaient comme une flèche et traversaient le Doubs à la nage. Ces chiens savaient fort bien éventer les gabelous, se défilant par des couloirs escarpés, et arriver sans encombre à bon port.

e) Pêche et chasse

La chasse et la pêche étaient les passe-temps favoris des hommes de la Mort. Ils connaissaient les clairières des Côtes-du-Doubs où les chevreuils venaient paître et les sources où ils se désaltéraient. Ils prenaient dans des trébuchets (« tchaidgerats ») les renards qui foisonnent encore dans les trous des rochers. Les loutres étaient très communes dans le Doubs et les martres au pelage brun, marqué d'une tache orangée à la gorge, se rencontraient assez fréquemment dans les sapinières de Sur-le-Mont. En automne et au printemps, on tuait des oiseaux de passage: canards, sarcelles et autres. Les coqs de bruyère n'étaient pas rares dans les hautes futaies de conifères et il y eut, jusqu'à l'incendie du Moulin, une colonie de hérons, non loin de l'île Mortier.

Chaque matin, le meunier ou ses gens allaient relever les nasses en osier, ou les verveux en lignette, posés la veille. Ils y trouvaient toujours des truites, des ombres ou des chevesnes frétilants, qui tentaient en vain d'en refranchir les goulets. Souventefois, une anguille se débattait à l'un des hameçons du cordeau prohibé, tendu d'une rive à l'autre de la rivière. Ce murénidé visqueux a la vie tenace. En essayant de l'assommer, on ne fait que l'abîmer; on préférerait, à la Mort, le faire passer de vie à trépas en le saignant sous la langue.

Quand les eaux étaient grosses et troubles, on pêchait de la rive au carrelet (« bouéron »). Si elles étaient basses, on prenait le poisson à la main, sous les pierres ou les saules des rives. On se servait rarement de lignes flottantes ou de fond. On préférerait tendre, à l'aide d'une barque, un tramail ou une senne.

Le grand-père de Constance Chapatte avait la passion de la pêche à la foène (« feûne »). S'arc-boutant sur les jambes, au milieu de la barque, le harpon en main, à la clarté tremblotante d'une lanterne, il scrutait le fond de la rivière. Sitôt qu'un poisson passait à sa portée, il l'embrochait d'un rapide coup de foène.

La pêche aux grenouilles avait lieu au printemps, par une soirée obscure et sans vent, en amont de l'ancien Moulin de la Charbonnière. Elle se faisait à deux, en longeant le Doubs, l'un portant une lanterne et l'autre une épuisette (« retieuillou ») avec laquelle le batracien était capturé, sitôt qu'il venait respirer à la surface de l'eau. Quand il tombait, par surcroît, une de ces pluies harmonieuses et douces, dont parle le poète, on était assuré de ne pas rentrer bredouille.

Les écrevisses qui pullulaient dans le Doubs, à Goumois, n'ont jamais été très communes, à la Mort. Décimées, il y a

quelque cinquante ans, par une épidémie, elles ont, depuis, complètement disparu.

f) Les hôtes

Des personnages inquiétants hantaient les gorges de la Mort: gens sans aveu traqués par la police, fugitifs, fuyards et déserteurs. Les meuniers, originaires de la Franche-Comté, étaient des « gens forts, silencieux et avisés », comme leurs compatriotes dépeints par le grand géographe Elisée Reclus. S'ils ne craignaient point de refuser l'héberge aux voyageurs apparemment en rupture de ban, ils accueillaient volontiers les voyageurs honnêtes et ces paisibles travailleurs des bois, les bûcherons et les charbonniers.

Les gens éconduits usaient parfois de représailles: ils tentaient d'incendier le moulin, mutilaient une pièce de bétail ou laissaient aller la nef à vau-l'eau.

Les gens du Moulin se tenaient sur un continuel qui-vive. Dans la chambre de ménage, à côté de l'horloge de Foncines, une naïve estampe portait cette légende: « Franc-Comtois, rends-toi! — « Nenni, jarnigoi ». Elle disparut malheureusement lors de l'incendie du Moulin. J'ai cependant rencontré la pareille dans une auberge de Maiche. On n'en imposait pas non plus aisément aux meuniers de la Mort; ils ne rendirent définitivement les armes qu'après trois siècles de lutte, dans des gorges désolées.

Quand il y avait, dans la famille du meunier, des jeunes filles en âge d'être courtisées, les gars des fermes et des hameaux avoisinants accouraient le dimanche. Toute cette jeunesse s'en donnait à cœur joie de danser dans la grange, aux sons d'un harmonica à bouche accompagné des miaulements d'un « rebairbé », sorte de guimbarde, qui a réapparu sous une autre forme dans les jazz-band nègres. On dansait aussi en chantant des « vouéyeris », spécialement le soir des journées employées à macquer le chanvre ou le lin. Quelque ménétrier villageois s'aventurait parfois, avec son violon, au Moulin de la Mort. Quand un prétendant évincé ne pouvait supporter la vue de la cruelle, dansant avec un heureux rival, il frottait parfois subrepticement l'archet, sur une bande de lard, pour rendre muet l'instrument de son supplice. Des coups de couteau étaient même échangés et, au retour, une manœuvre habile de la barque fit piquer maint plongeon à des soupirants trop chanceux.

g) Les flotteurs de bois

L'événement attendu, chaque année, avec le plus d'impatience, était le passage, à la Mort, des flotteurs de bois. Le prin-

temps, en avril et en mai, et l'automne, vers la St-Martin, les enfants du meunier ne tenaient plus en place. Les jeunes filles surtout guettaient fébrilement l'arrivée des premiers bois flottés.

Un vieillard d'Epiquez m'a donné d'intéressants détails sur le flottage à bûches perdues de jadis. Les renseignements confirment et complètent heureusement ceux qu'avaient pu me fournir mon aimable voisine. Cet ancien flotteur se souvient fort bien de Constance et de Geneviève Court. « C'était lai Constance lai pus dgentille », dit-il, « mains lai Dgenevieve était pus belle ». Malgré sa beauté, celle-ci devint une vieille fille hargneuse et celle-là, grâce à son amabilité sans doute, entra de bonne heure dans les liens du mariage.

En ce temps-là, les Usines d'Audincourt, près de Montbéliard, achetaient à bon compte des forêts entières, dans les lieux retirés du Saut-du-Doubs et de la Mort. Les flotteurs, tous des riverains du Doubs, allaient passer la première nuit au village du Pissot, dans la Franche-Comté. Après avoir fait glisser dans le Doubs tout le bois à flotter, par des chéneaux appelés « rizes », ils descendaient au-dessous de la chute « prendre la queue pour suivre ». Des nefes, montées chacune par deux bateliers (« bairquoties ») et deux « piqueurs de barque », se laissaient emporter par le courant pour suivre le bois flotté. Les « piqueurs », armés de gaffes à pointe et croc latéral en fer, repoussaient au fil de l'eau les bûches arrêtées par un obstacle quelconque. Les « piqueurs de rive », côtoyant la rivière, en faisaient autant pour celles qui étaient venues s'y échouer. Nos meneurs ou poules d'eau (« flôssous »), au cours de leur long et périlleux voyage de 3 semaines, logeaient, une ou plusieurs nuits, à la Maison-Monsieur, à la Rasse, à la Mort, au Bief d'Estoz, à Goumois, au Moulin-Jeannotat, dont la scierie et le moulin étaient encore en activité, à Soubey, à Tariche, à St-Ursanne, à Ocourt, à Bremoncourt, à Glères, à Vaufrey, à Soulce, où un barrage forme actuellement un petit lac, à St-Hippolyte, à Pont-de-Roide, à Mandeuve, ancienne station romaine aux ruines intéressantes, et enfin à Bourguillon. Quelle joie nos flotteurs ne ressentaient-ils pas en arrivant sains et saufs au terme de leur longue randonnée ! A Audincourt, deux paires d'« arrêts » successifs, jetés au travers de la rivière, arrêtaient le bois venu de si loin, pour le diriger dans la petite baie servant de port.

On ne faisait point le flottage en trains des bois de marine, pour les Forges d'Audincourt, mais celui du « bois de corde », rondin ou « quartelage », dont on abandonnait les bûches, une à une, au cours de l'eau.

Le salaire journalier des bateliers était de cinq francs, et celui des « piqueurs », de deux francs seulement.

Le retour des flotteurs dans leurs foyers se faisait pédestrement par Abbévillers, Fahy, Montancy et Bremoncourt.

Pendant toute la durée du flottage, à midi et le soir, les hommes ne mangeaient, à l'auberge, que pour deux sous de soupe et pour deux sous de lard. Reverrons-nous jamais la frugalité et les prix doux d'antan? Au lever, chaque meneur d'eau buvait un « cinquième » d'eau-de-vie et, à 4 heures, arrosait d'un verre de vin son morceau de pain noir. Toutes les fois que les flotteurs passaient sous un pont en pierre ils avaient droit, chacun, à une chopine de vin. Le cas se présentait, entre autres, à St-Ursanne, à Bremoncourt et à St-Hippolyte. Dans un sac en bandoulière, ils portaient une « michette » de pain et un « boutillon » de brandevin.

Il fallait être hors du lit, ou plutôt du fenil, à la pointe du jour. L'ancien flotteur nous assure que ses anciens camarades et lui étaient très satisfaits de leur régime. « E n'y aivaît pe de pidie en nos », il n'y avait pas lieu de s'apitoyer sur notre sort, dit-il. Comme « la Constance de la Mort », ce vieux flotteur est devenu mon voisin. Le hasard fait quelquefois bien les choses.

Il commença en 1867 le dur et intermittent métier de flotteur. La « flotte », raconte-t-il, arrivait rarement à Audincourt, sans qu'on eût quelque grave accident ou quelque noyade à déplorer. Les femmes ou les promises des bateliers et des « piqueurs » vivaient dans les transes jusqu'à ce qu'ils fussent de retour.

Dans « Pêcheurs d'Islande », Pierre Loti a dépeint d'une façon saisissante les dangers courus par les pêcheurs de morues, mais nul Jurassien n'a encore songé à nous conter les heurs et malheurs des « Flotteurs du Doubs ».

La descente des rapides de la Rasse et de la Mort, des « Los » de Soubey, près de la ferme du Champois, et des « Lains » de Pont-de-Roide, était des plus dangereuses. Il était prudent, avant de l'entreprendre, de réciter son acte de contrition pour être prêt à rendre son âme à Dieu et son corps aux flots du Doubs. Les effrayants rapides de la Mort exigeaient surtout beaucoup de sang-froid et de hardiesse et donnaient du fil à retordre aux flotteurs, qui devaient loger deux ou trois nuits au Moulin. Ils n'y faisaient pourtant point escale pour se reposer; mille obstacles arrêtaient la marche du bois flotté; il fallait, du matin au soir, travailler d'arrache-pied.

Ce court séjour des poules d'eau à la Mort était, pour les filles du meunier, comme le rayon de soleil pénétrant dans une

tanière sombre et profonde. Nos flotteurs étaient généralement de robustes gars, assez entreprenants; dès leur premier passage, le cœur des sensibles enfants avait été près de battre la chamade.

On juge du transport de joie qui accueillait l'apparition, dans les gorges, des premières bûches flottantes. Toute la jeunesse du Moulin était en effervescence. Des mains se serraient avec une effusion de cordialité. Et le soir, dans le petit « poille » éclairé par les deux « creuseux », que de ris, que de cris, que de chants!

L'aube du départ venue, toute la maisonnée est sur pied. Les hardes des flotteurs ont été ravaudées par des mains expertes. Les jeunes hôtes de ce gîte hospitalier ont glissé dans les sacs, qui des chaussettes, qui du « bresi », qui de la « branlée ». Des adieux s'envolent, des yeux se mouillent, de petits cœurs battent plus fort, des promesses — vite oubliées — sont échangées. Les bateliers et les « piqueurs », se décidant soudain, sautent dans leurs embarcations. Des mains s'agitent, des gaffes sont brandies et l'avant-garde de la « flotte » disparaît brusquement au prochain méandre de la rivière. Les « piqueurs de rive » s'attardent encore un moment, lampent une dernière rasade versée par la meunière et s'éloignent enfin à regret...

h) Hôtes originaux ou macabres

Certains hôtes voulurent faire une abbaye de Thélème de cette thébaïde. Un certain N., graveur à La Chaux-de-Fonds, et son ami D., prirent aussi, comme unique règle de vie, cette devise: « Fais ce que veux », sans oublier la parole divine: « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ».

Coiffés de bonnets à gland (« cape ai mouétchate »), vêtus d'une roulière bleue, chaussés de grossiers sabots, ils festoyaient des journées entières et couchaient sur le foin. La Mort, ou plutôt leur vie de sybarite, devait leur porter malheur. L'un se pendit près de La Chaux-de-Fonds, et l'autre se brûla la cervelle à Paris. Il est bon d'ajouter que l'honnête meunier, lorsqu'il vit de quoi il retournait, mit sans autre les épicuriens au ban de la Mort.

On hébergeait parfois des hôtes moins bruyants. La grange servait à l'occasion de morgue aux malheureux noyés, retirés des eaux, qu'on allait ensuite enterrer au cimetière des Bois. Il arrivait même, afin d'éviter une descente importune des autorités, que l'on rejetât les cadavres au Doubs, pour les envoyer se faire... inhumer ailleurs.



Les premières Echelles de la Mort
(Dessin de Louis Poupon, d'après P. Ledoux.)

VII. Origine du Moulin de la Mort

a) Origine de la commune des Bois

A quelle année remonte l'établissement, dans la commune des Bois, d'un moulin sur le Doubs, au lieu dit « la Mort » ? Il n'a pu avoir lieu qu'un siècle au moins après l'apparition, dans la région, des premiers pionniers. La tradition et les archives nous apprennent que le Moulin de la Mort ne moulut jamais que pour les paysans de la Montagne des Bois. Les Francs-Comtois avaient sur la rive française du Doubs, à la Charbonnière, aux Gaillots, au Bief d'Estoz, des moulins d'un accès plus facile. Pourquoi se seraient-ils exposés à se rompre le cou, à la Chaîne ou aux Echelles, ou à se noyer dans les eaux perfides du Doubs ?

On admet généralement que tout le plateau des Franches-Montagnes faisait partie de la dotation faite, en 999, à l'Evêque de Bâle. Ce n'est qu'après l'octroi, le 7 novembre 1384, de la charte de liberté de la Franche-Montagne des Bois, que les colons ont dû s'aventurer dans la contrée boisée qui finit aux Esserts d'Illes, près de Biaufond. D'aucuns veulent qu'un des premiers pionniers ait été Jean Ruedin, de Cressier-Landeron. Il se serait ouvert une clairière dans une forêt vierge et sa maison aurait été élevée devant l'église actuelle des Bois. Elle a, paraît-il, été démolie lors de la construction de la grande route des Franches-Montagnes. On trouva dans un mur une souche d'épicéa non extraite, ce qui peut faire supposer que le bâtiment fut construit dans une forêt...

b) Jehan Ruedin

Il est compréhensible que le Moulin de la Mort n'a pu exister avant que le territoire de la commune des Bois ait été défriché sur une certaine étendue et que les pionniers fussent assez nombreux pour ne plus devoir se contenter des moulins établis aux confins de la colonie, ou de ceux qu'ils ne tardèrent pas à élever dans les combes.

A quelle époque remonte donc le défrichement de cette partie de la Franche-Montagne des Bois ? Quand commence-t-on à parler du village des Bois-Jehan-Ruedin ? Ce n'est que postérieurement qu'il pourra être question du Moulin de la Mort.

Le mot « Ruedin » est employé en français, comme en allemand, tantôt comme prénom et tantôt comme nom de famille. Dans les actes du bon vieux temps, le prénom, on le sait, est souvent employé seul. Il existe, en outre, une famille noble des Bois. Qu'on n'oublie pas, non plus, que tout le plateau

s'appelait la Franche-Montagne des Bois, bien avant qu'il fût question d'un village de ce nom. Il est très difficile de se reconnaître dans cette question Jean-Ruedin qui, on le voit, est un véritable casse-tête.

D'après le savant Maldoner, Jehan Ruedin aurait été un immigré suisse, tandis que Vautrety croit qu'il était originaire de la Principauté de Neuchâtel et Valangin. Mais, comme ni l'un ni l'autre n'indiquent leurs sources, il n'est pas possible de vérifier leurs assertions.

Dans les comptes du bailliage de la Franche-Montagne des Bois, de l'an 1451, on trouve déjà la trace de la famille Ruedin. Les difficultés commencent quand il s'agit de démontrer les relations entre cette famille et le village des Bois. Les actes publics ne parlent point d'une métairie, d'un hameau ou d'un village de ce nom avant la fin du XV^{me} siècle. Muriaux, Montfacon, Goumois, St-Brais, Lobschez, La Bosse, le Praissalet, Belmont (Bémont), Saignelégier et Les Pommerats, existaient déjà en 1384. Et voici, d'après les comptes des archives, quels étaient, à cette époque, les noms des communautés de la Franche-Montagne des Bois: Saigneligier, Montfacon (nom pa-tois actuel), Zer Helle (Les Enfers), Sernierveller (Cernévillers), Belmont, La Bosse, le Praissalai, Pomerat, Brullutz (Les Breuleux), Die Challe (Chaux des Breuleux), Murial (Muriaux) et Normont.

Nous ignorons encore l'époque de l'érection des Bois en communauté, mais il est certain qu'il faut ranger cette commune parmi les plus récentes de l'ancien bailliage.

Jean Ruedin ne serait-il pas tout bonnement un colon du plateau qui, le premier, serait venu ouvrir une clairière (essart) dans les bois de la contrée devenue plus tard la communauté des Bois?

On trouve dans les comptes de 1492 (l'année de la découverte de l'Amérique) un Jehan Ruedin, « de Pomrat », ayant payé la dîme de ses terres. (« Von dem zehender siner ruti »). Comme il n'est pas encore question de cette redevance dans les comptes de 1490 et de 1491, ne pourrait-on en déduire que ce Jehan Ruedin fut le premier colon et le fondateur du village des Bois? On ne peut objecter qu'il s'agit d'un essart des environs des Pommerats, car les comptes prouvent nettement que la clairière se trouvait bien dans le territoire devenu, depuis, la commune des Bois-Jean-Ruedin.

De 1491 à 1767, le village des Bois est appelé tantôt « Rudinsrutte », « Ruedisholz », « Rauchholz » et tantôt « Bois-Jean-Ruedin » ou « Bois-Ruedin ». Ce n'est qu'en 1767 qu'apparaît pour la première fois le nom actuel, dans des actes relatifs à la

succession de Louise Collin «résidante depuis longtemps au lieu les Bois».

c) Le Moulin de la Mort

Le Moulin de la Mort ne peut avoir été construit sur la petite plage alluvionnaire des bords du Doubs qu'un certain nombre d'années après les premiers travaux d'essartement de Jehan Ruedin. A cette époque surtout, les villages ne sortaient point de terre comme les champignons. Les familles des pionniers s'amenaient une à une, ou par petits groupes. Elles se construisaient bien vite une habitation rustique dont le toit, à trois ou quatre pans, recueillait les eaux pluviales que des chéneaux de bois déversaient dans une citerne. Elles se mettaient ensuite à essarter, souvent par le feu, les épaisses forêts vierges. On pouvait bientôt cultiver un lopin de terre, fertilisé par l'écobuage, et faire paître un petit troupeau sur un «cèneux», un «peu» ou une «chaux». Le bois était à discrétion, la forêt giboyeuse. Après les travaux pénibles et les privations des premiers temps, la vie devenait moins dure. La ferme prenait de plus en plus d'extension et l'on finissait par acquérir une certaine aisance.

Quand les terres emblavées furent d'une certaine étendue, les fermiers se lassèrent d'aller, au loin, faire moudre leur grain. Une digue barrant une combe leur donna une retenue d'eau suffisante pour actionner une ou deux paires de meules. La «ribe», la «rasse» et le battoir ne vinrent qu'après. Il y eut de bonne heure un de ces petits moulins aux Prailats-Dessous.

La colonie des Bois-Jean-Ruedin acquérait de plus en plus d'importance. Quand la partie supérieure du versant occidental de son territoire fut à son tour défrichée, on établit, au-dessous de Clairbiez, des moulins mûs par un des rares ruisseaux du plateau, au débit abondant et non éphémère.

Le «djigat» était le bief du moulin. «C'ât le djigat de lai Gruére que baille le plus longtemps», nous apprend un dicton. — C'est le bief de la Gruére (près de Saignelégier), qui «donne» le plus longtemps. — Beaucoup de moulins du plateau ne moulaient que par intermittence.

Vers 1650, on trouvait les grands moulins suivants aux Franches-Montagnes: ceux de Chanteraine, de Derrière-la-Roche, dans la commune de Schwarzenberg (Noirmont), du Theusseret et de Sous-le-Château, dans celle de Saignelégier, des Seignes et des Royes, dans celle de Schönberg (Bémont), le moulin des Pommerats, celui de Soubey et, dans la commune des Bois, ceux de Clairbiez et de la Mort.

Le moulin de Clairbiez, pouvant moudre toute l'année, dut

suffire longtemps aux besoins de la communauté naissante des Bois. Les Côtes du Doubs furent peu à peu défrichées. Des essarts éclaircirent les bois Sous-le-Mont, aux Prés-Derrière, au Cernier-Fromont, Sous-les-Craux et aux Esserts d'Illes. Les gorges de la Mort devenaient moins sauvages et moins effrayantes. Des sentiers, des chemins, étaient frayés d'une ferme à l'autre. Le Doubs mugissant et mystérieux commençait à fasciner le Franc-Montagnard, qui venait y pêcher l'ombre, la truite et le brochet. Des Francs-Comtois avaient déjà établi des moulins sur l'autre rive de la rivière. L'un d'eux eut-il l'idée d'en bâtir un sur la plage de la Mort, à l'endroit des rapides où le Doubs coule un peu moins précipitamment? Il y avait là une force motrice puissante, capable de mouvoir les roues hydrauliques de plusieurs usines: moulin, scierie, battoir ou « ribe ». En aval, sur la rive française, le Bief d'Estoz était une ruche bourdonnante. En amont, à la Rasse, régnait aussi la plus grande activité. Pourquoi, sur la langue de terre de la Mort, ne pourrait-on en faire autant? Il ne serait pas trop difficile de construire un chemin en lacets dans le couloir trouant les falaises et d'obtenir, pour un moulin, la clientèle des paysans de la populeuse contrée des Bois. Ne voyait-on pas, du plateau du Vaudez, s'y établir sans cesse de nouvelles fermes, ou même des maisons rurales s'y grouper en hameaux? La meunerie franc-montagnarde était encore assez primitive. Broyages et blutages s'y faisaient avec des moyens un peu rudimentaires. L'un ou l'autre moulin n'utilisait-il pas l'ancien bluteau auquel le babillard doit imprimer des secousses pour tamiser la farine!

Les meuniers francs-comtois étaient fiers de leur profession qui n'avait plus, disaient-ils, aucun secret pour eux, et qu'ils considéraient comme un art. Ils passaient pour livrer une farine des plus fines et ne point mettre leurs pratiques en coupe réglée. L'un d'eux, sans doute, après avoir soigneusement pesé les avantages et les inconvénients de son projet, franchit-il un beau jour le Doubs pour venir bâtir, sur la rive suisse, le Moulin de la Mort. Les archives nous apprennent que le Moulin existait déjà vers 1650, soit un siècle et demi après le premier essartement fait dans la contrée des Bois, en 1492, par le pionnier Jehan Ruedin. Le fondateur en fut très probablement le Franc-Comtois, Claude « Goffroi », dont le nom apparaît pour la première fois, en 1660, dans le registre des baptêmes de la commune des Bois.

Malgré l'éloignement et les chemins dangereux, la clientèle ne tarda pas à affluer au Moulin de la Mort. Tout nouveau, tout beau, dit un dicton. On court toujours au meilleur marché, prétend une autre sentence...

Les autres moulins de la commune des Bois, à la Gréby, à Clairbiez, aux Prailats-Dessous, ne devaient pas tarder à mourir de consommation ou à végéter misérablement.

d) Moulin allodial et moulin féodal

En collaborant à l'« Album des Monuments historiques du Jura bernois », publié sous les auspices de la « Société d'Emulation », j'avais déjà pu me rendre compte de la difficulté que l'on éprouve à soulever le voile qui couvre le passé de nos vieilles fermes jurassiennes. On ne trouve rien dans les actes publics, à moins qu'il ne s'agisse de quelque château, d'une maison princière ou seigneuriale.

Pendant la gestation de mon travail, M. Henri Buhler me conseilla de chercher des précisions dans les Actes d'accensement. C'est par cette méthode, en effet, qu'il est arrivé à refaire heureusement l'histoire de La Chaux-de-Fonds et du peuplement des montagnes neuchâteloises.

Le Moulin de la Mort était malheureusement — pour l'historien — un des rares moulins allodiaux de la Principauté épiscopale de Bâle; il est donc impossible d'en retrouver la moindre trace dans les Actes d'accensement. Ceux-ci, qui nous renseignent sur les fiefs, ne soufflent mot des alleux.

Quand il s'agit de maisons particulières, c'est perdre souvent son temps que de fureter dans les archives de l'ancien Evêché, dans l'espoir d'y faire des trouvailles intéressantes.

Dans un état des meuniers du bailliage des Franches-Montagnes, de l'an 1816, il est simplement dit que le Moulin de la Mort, alimenté par une source, et appartenant à la veuve de Félix Court, payait, sous le gouvernement français, 8,40 francs pour droits de patente.

Ce moulin du Doubs n'étant pas un fief, mais un alleu, ne dépendait donc pas du Prince-Evêque; les actes le concernant ne pouvaient se rencontrer qu'entre les mains des familles qui l'ont possédé autrefois.

Le seigneur avait le droit de faire bénéficier le moulin banal d'une clientèle forcée. Le moulin allodial dut bientôt courir après les pratiques. Il en fut de même à la Mort, quand le Prince eut permis de relever les moulins de Clairbiez.

Les moulins allodiaux furent rares à toutes les époques et ne cessèrent de le devenir de plus en plus.

Les Franches-Montagnes étaient une marche boisée et peu habitée de la Principauté épiscopale. Elles étaient privées de bonnes voies de communication.

De bonne heure, le Doubs appartint entièrement au souve-



Les anciennes Echelles de la Moët
(Dessin de Louis Poupon.)

rain de l'autre rive. Le comte de la Roche et de St-Hippolyte avait des droits sur cinq villages de la Franche-Montagne des Bois.

La convention internationale de 1780 donna comme frontière, entre l'Evêché et la France, la rive droite du Doubs, de Biaufond au moulin du Theusseret. Les droits des riverains furent cependant réservés. Le Prince-Evêque de Bâle conserva la souveraineté absolue sur la rive droite. Il eut encore la jouissance et la libre exploitation des usines et des îles, qu'il possédait auparavant, et le droit de flottage, de barques et de nacelles.

Les souverains de l'Evêché s'étaient tous désintéressés d'une minuscule usine perdue aux confins de la marche de l'ouest, dans des gorges d'un accès difficile, dont le nom seul faisait déjà trembler. Ils oublièrent cette fois — parce qu'ils n'en auraient tiré qu'un mince revenu — de donner suite à l'injonction de la devise féodale: «Nulle terre sans seigneur»!

Et jusqu'à la fin, le petit alleu de la Mort demeura un îlot indépendant, que ne submergea jamais l'océan féodal...

VIII. Les meuniers de la Mort

a) Les Gauffroy (de 1650 à 1682)

Il y a tout lieu de croire qu'un Goffroi, venant de la Franche-Comté, ait bâti le Moulin de la Mort, dans la première moitié du XVII^e siècle, quelques années, peut-être, avant 1650. Sa famille doit y avoir exercé la meunerie, de 1650 à 1682. Les Goffroi avaient des relations suivies avec les Folletête des «Cerdilles» (Esserts d'Illes), qui devinrent leurs successeurs.

Le 8 février 1660 a lieu, aux Bois, le baptême de Catherine «Goffroi», fille de Claude. Celui-ci, ou ses descendants, exploitèrent le Moulin de la Mort durant la seconde moitié du XVII^e siècle.

Le 16 décembre 1687, une fille de Claude «Gaufroy» tient sur les fonts baptismaux un enfant de Pierre Jobin, maître d'école aux Bois. Les Gauffroy et les Folletête sont désignés comme habitants, ou meuniers, «es Cerdilles», «ex Fromont» ou «ex soub le Mont», mais, en ce qui concerne le moulin, il s'agit bien chaque fois de celui de la Mort.

Les Gauffroy et les Folletête devaient être des parents ou des amis. Peut-être même possédaient-ils en commun les propriétés de la Mort, de Fromont, des «Cerdilles» et de Sous-

le-Mont. Tout à coup, le nom des premiers n'apparaît plus dans le registre des baptêmes de la paroisse des Bois. Sans doute cette famille s'est-elle éteinte ou a-t-elle regagné la Franche-Comté.

A partir de 1682, les Folletête succèdent aux Gauffroy, comme meuniers du Moulin de la Mort.

b) Les Folletête (de 1682 à 1745)

En 1690, a lieu le baptême d'un fils de Jean-Jacob Folletête « molitore », de Fromont. Il s'agit bien ici d'un meunier de la Mort, car il n'y eut jamais de moulin à Fromont, ni Sous-le-Mont, ni aux Esserts d'Illes.

Un Savoyard, Gervais Gouvernon, établi aux Bois, dont la famille devait faire honneur à sa petite patrie d'adoption, fut, en 1692, le parrain d'un autre enfant du meunier.

Jean-Baptiste Folletête est désigné, en 1704, comme meunier « ad Morte ». Nous voyons apparaître, pour la première fois dans le registre des baptêmes de la paroisse, ce lieu-dit de la Mort, comme domicile du meunier. Les archives publiques nous apprennent cependant que, dès 1660, il existait, sur les rives du Doubs, un Moulin de la Mort. Il est possible que le premier moulin, risquant d'être emporté par les hautes eaux, n'ait jamais été habité par la famille du meunier. Ce n'est sans doute qu'après la construction de celui dont on voit encore les ruines, et auquel on aurait adjoint un logement, qu'elle serait venue se fixer sur la langue de terre de la Mort. Depuis 1704, on parlera désormais des meuniers de la Mort et non plus de Fromont, des Esserts d'Illes, ou de Sous-le-Mont.

En 1707, Jean-Jacob Folletête de la Mort, est parrain de Jean-Pierre, fils illégitime de Françoise Baume, des Bois.

Il est permis d'espérer qu'eu égard à la situation de son brave homme de parrain le fruit d'un amour coupable ait été baptisé en plein jour, et non après l'angélus du soir, à une heure indue, comme il fut encore longtemps de coutume de le faire pour les infortunés petits « tieuniats ».

Nous trouvons encore comme « molitore » de la Mort, Antoine-François Folletête, en 1711, et Jean-Nicolas Folletête, en 1715. Les relations de voisinage continuent à être bonnes entre les meuniers et le maître d'école. Le 23 avril 1718, Jean-Jacob Folletête a, comme commère, la fille de Pierre Jobin, « magister », des Bois.

Les Gauffroy, qui ont dû quitter le pays, ne sont plus choisis comme parrains et marraines. Sauf de rares exceptions, les membres des deux familles Folletête, habitant le Moulin

ou la ferme de la Mort, se tiennent réciproquement lieu de répondants, aux baptêmes des nouveaux-nés.

c) Période de déclin

Peu après qu'on eût noyé dans le sang la révolte des paysans ajoulots, les mauvais jours allaient commencer pour le Moulin de la Mort. Celui de Clairbiez, tombé depuis longtemps en ruines, fut reconstruit, et le meunier de la Mort dut trouver un cheval, remplacé bientôt par des mulets, pour relancer à domicile les pratiques.

Le 3 avril 1741, déjà, Jean-Georges Godat, de la paroisse des Bois Ruedin, informe le Prince-Evêque que son père a acheté, il y a quelques années, à « Clairbie » (Clairbiez), dans la commune des Bois, le terrain sur lequel s'élevaient jadis quatre moulins et une « ribe », cinq roues et le cours d'eau, dont la « cense » a toujours été payée régulièrement. Faute de moulin, dit-il, les habitants sont obligés d'aller faire moudre leur grain hors des terres de Son Altesse et, chose encore plus ennuyeuse, chez les protestants. (Jean-Georges Godat n'eût-il pu être un excellent avocat?...) Le chemin qui conduit au moulin, dit de la Mort, sur le « doux », ajoute-t-il, est souvent si mauvais, surtout en hiver, à cause du terrain escarpé et du verglas, qu'il est quasi inaccessible. « La seule vue fait trembler », affirme encore notre fine mouche. On ne peut y aller qu'en risquant sa vie et celle des chevaux. Il demande donc l'autorisation de rebâtir une « ribe » et deux des anciens moulins de Clairbiez. Si on lui accorde cette gracieuse permission, conclut-il, il est disposé à augmenter la « cense » payée jusque-là à la Seigneurie de Saignelégier.

Sa requête « pro domo sua » n'obtint sans doute pas le succès escompté car il dut revenir à la charge et s'efforcer de prouver qu'il y avait eu autrefois, à Clairbiez, non seulement une « rasse » à eau, comme on le prétendait, mais aussi des moulins. Il produisit l'extrait d'une ancienne lettre de partage de l'année 1590, dressée par main de notaire un siècle après les premiers défrichements de Jean Ruedin. Il y joignit le témoignage d'un vieillard de cent quatre ans certifiant qu'il y avait jadis des moulins à Clairbiez. Le centenaire affirmait que sa mère, qui était « boullangère », y fit moudre plusieurs fois du blé. Il se souvenait même du dernier meunier, qui s'appelait « Pierrat » Berger.

Jean-Georges Godat insiste à nouveau sur l'éloignement et la mauvaise situation des moulins de la Mort « sis sur le doux » et des mauvaises voies d'accès pour les voitures. Si le pos-

sesseur des moulins se récrie, dit-il, on pourra lui répondre que Son Altesse a le droit de permettre une pareille construction. Etienne Aubry, « dedos les Craux » (Sous-les-Craux, commune du Noirmont), ne s'est-il pas permis, malgré la défense de Son Altesse, de bâtir, dans la Principauté, des moulins sur le Doubs? (Il ne s'agit point de ceux de la Mort, beaucoup plus anciens, mais vraisemblablement de ceux de la Bouège, situés aussi au bord du Doubs, au-dessous de la ferme de Sous-les-Craux).

Notre avocat en herbe n'ignore pas que le Moulin de la Mort est un alleu. Il a soin de faire ressortir que cette usine n'est pas un fief et que le Prince n'en tire que le « Canon », ou « Cense annuelle » de deux penaux de froment. Si l'on fait droit à sa demande, déclare-t-il, il est disposé à payer, pour les moulins de Clairbiez qui renaîtront de leurs ruines, un cens annuel de quatre penaux de froment, outre le florin déjà payé pour la « raïsse ».

L'autorisation sollicitée fut sans doute octroyée par le Prince-Evêque, et les deux paires de meules installées sans retard à Clairbiez, à côté de la scierie, qui débitait déjà le bois. C'est à cette époque que les Folletête, découragés, auront délaissé le Moulin de la Mort, ruiné par la concurrence, pour aller s'installer dans la commune du Noirmont, au moulin de Derrière-la-Roche.

Le châtelain de la Franche-Montagne des Bois avait écrit à Son Altesse au sujet d'une requête « de Jean-Nicolas foltète munier au lieu de la Mort ».

Les meuniers du plateau, dit-il en substance, ont amené le déclin de son moulin. Jean-Nicolas, Anna-Ursule, sa prolifique épouse, et sa nombreuse famille, sont acculés à la faillite. Le « cris publique » (Enchères publiques) doit avoir lieu le 22 décembre 1741 et a déjà été publié dans les églises de la Montagne.

Le châtelain de Saignelégier se souvient que son souverain a manifesté maintes fois le désir d'acquérir le Moulin de la Mort. Il se permet donc de conseiller à Son Altesse d'arrêter les poursuites des créanciers. Son représentant fera une descente sur les lieux pour se rendre compte de « l'état et vateur des dits moulins qui sont (pense-t-il) assez fréquentés ». Il croit savoir que M. le comte de Montjoie a « quelque droiture pour le cours d'eau ».

d) Interrègne (de 1745 à 1760)

Le Prince-Evêque ne se rendit sans doute pas aux raisons de son châtelain. Si ce dernier, d'ailleurs, se hasarda dans les

gorges de la Mort, il dut comprendre « de visu » que le jeu n'en valait pas la chandelle et conseiller ensuite à son maître de se désintéresser d'une petite usine en pleine décadence.

Après le départ des Folletête, il y eut un interrègne durant lequel nous voyons se succéder, au Moulin de la Mort, trois familles différentes de meuniers. Les affaires devaient continuer à y péricliter, car un moulin prospère n'eût pas changé aussi souvent de propriétaire ou de tenancier. Le « Terrie General de la paroisse des Bois-Jean-Ruedin de la Franche-Montagne fait en l'année 1743 » nous apprend que Antoine-François Folletête, du Moulin de la Mort, possédait en « fromon, territoire du Noirmont, en champs et prez, deux journaux, cinq béquilles, deux perches... sujet aux foncieres... »

Après 1743, on ne trouve plus de traces des Folletête, à la Mort. Jacob-Félix Folletête est bien parrain, aux Bois, le 13 octobre 1778, de François-Joseph Froidevaux, fils de Jean-Baptiste, mais il est désigné comme étant meunier « ex dernier la roche, paroisse du Noirmont », où se trouvait aussi un moulin. En 1748, un Vulliamme est explicitement désigné comme meunier de la Mort. Le 18 septembre a lieu le baptême de Basile Vulliamme, fils de Jean-François, meunier, demeurant « in loco dicto » la Mort. Le parrain fut le révérend abbé Baptiste Arnoux, vicaire, du Plain-Bois. Si, à cette date, les Folletête étaient encore propriétaires du Moulin — ce qui n'est guère plausible après la faillite de 1741, ils avaient du moins transporté leurs pénates dans la commune du Noirmont. Ce n'est que vers 1760 que s'installe, à la Mort, la dynastie des Court, dont le règne durera plus d'un siècle. Dès 1767, les documents commencent à mentionner l'un ou l'autre membre de cette famille.

Après 1750, on trouve, au Moulin, un Soleurois — la germanisation des Marches du Nord commence — Pierre-François Horny qui, toutefois, ainsi que son successeur, n'est pas désigné explicitement comme meunier. Est-ce simple oubli, ou les meules volantes, depuis le « cri public », ont-elles cessé de tourner ? Le 6 septembre 1752, est célébré le baptême de Pierre-Joseph Horny, fils de Pierre-François, « ditionis Solodorensis », demeurant au lieu-dit la Mort. Les Hourny, des Bois, descendent en ligne directe de cet ancien maître, ou locataire, de la Mort.

Vers 1760, le propriétaire du Moulin est le Franc-Comtois Guillaume-Ignace Rondot, du « Bie des taux » (Bief d'Estoz), « en comté de Bourgogne ». Le « Terrie general » de la commune des Bois, déjà cité, nous apprend qu'il possédait au

« Moulin de la mort, territoire du Noirmont » (actuellement commune des Bois),

« sur midi de sa maison en jardins trois béquilles une perche taxé 15 livres 15 sous. Item possède joignant ledit jardin un prez-bois et roches six journaux seize béquilles le tout entre les Roches midi et vent, la rivière du Doubs bise et minuit taxé à 15 livres le journal fait 102 livres sujet aux foncieres somme augmenté d'un sixième = 137 l. 7 s. 6 d. »

Au haut du document, se lit cette annotation écrite par une autre main: « Modô Pierre Court de Bonne Estage ». La dynastie des Court va s'installer à la Mort...

IX. Les beaux jours du moulin de la Mort

a) Les Court de « Bonne-Etage »

Jean-Georges Godat, du Cerneux-Godat, n'avait pas profité lui-même de la permission de rebâtir les moulins de Clairbiez, qui avait été accordée le 19 décembre 1741. Dans une lettre adressée à Son Altesse, le 4 octobre 1750, le châtelain de Valoreille rappelle que Jean-Baptiste Cattin s'est opposé au rétablissement des moulins en question par le Franc-Comtois, Pierre Court, de « Bonne-Etage ». Celui-ci, d'ailleurs, sans tergiverser plus longtemps, avait crânement relevé les moulins de Clairbiez. Ils sont déjà, avoue le châtelain, en pleine activité, au grand contentement des gens du lieu et des voisins. On n'est plus contraint, au cœur de l'hiver, de descendre à la Mort, par des chemins périlleux.

Pierre Court amodia l'usine restaurée à Pierre Girard. C'est alors, peut-être, qu'il alla s'installer au Moulin de la Mort où sa famille devait demeurer jusqu'à l'incendie du 10 avril 1893. Il se peut aussi qu'il soit venu y habiter déjà précédemment avec ses parents.

Voici un extrait du contrat de mariage, de son père Etienne-Joseph Court avec Barbe-Agnès Rondot, dressé en 1736, à « Bonne-Etage ». Cet acte débute par la formule traditionnelle: « Au nom de la sainte et adorable trinité, père, fils et St-Esprit, ce mariage se fera, s'il plaît à Dieu, notre mère la sainte église, et les lois de Rome ». Il est spécifié que les futurs époux se sont promis l'un à l'autre et s'obligent à se prendre en « léal » mariage et épouser en face de notre sainte église le plus tôt que

commodément faire se pourra. Il est enfin question de francs-comtois, de monnaie du royaume et de livres.

Les meuniers de la Mort, leurs descendants, furent de braves pères de famille qui, comme dans les « fôles » (contes), eurent beaucoup d'enfants et vécurent longtemps; ce furent aussi de bons époux, et des chrétiens qui ne rougirent jamais de leur foi. Avec quelle attention soutenue, dans quel religieux silence, Etienne-Joseph et Barbe-Agnès durent-ils écouter la lecture, par un grave tabellion, du contrat qui liait à jamais leurs destinées!

Dans son testament, qui fut aussi sauvé des flammes, Etienne-Joseph Court lègue à sa femme, Barbe-Agnès, pendant sa viduité, sa résidence avec ses héritiers, au Moulin de la Mort. Elle y aura, spécifie-t-il, chauffage aux frais des héritiers. Elle pourra mettre son pot-au-feu, cuire du pain et des pâtes au four, prendre des herbes potagères au jardin et placer à la cave ce qui lui est nécessaire.

Peut-on avoir plus de sollicitude pour une épouse qu'on appréhende de laisser seule ici-bas?

« In cauda venenum! » Etienne-Joseph stipule, par contre, que sa veuve sera privée de tous ses droits, si elle vient à passer en secondes noces.

Il rappelle aussi, plus haut, que son épouse lui a apporté en dot un « troussel » valant 70 livres, 13 sols, 4 deniers, soit un lit, un coffre, quelques linges et habits à son usage.

Parmi les terres qu'il lègue à ses enfants, les unes sont sises dans le comté de Bourgogne, à « Bonne-Etage », sa commune d'origine, ou au Bief d'Estoz; d'autres se trouvent dans l'Evêché de Bâle, ou Principauté de Porrentruy, comme la Mort et Fromont.

La lettre de partage des héritiers de feu Etienne-Joseph Court, de « Bonétage », demeurant aux Moulins de la Mort, établie 53 ans après le contrat de mariage, soit le 12 novembre 1789, pendant la Révolution française, débute ainsi:

« Au nom de Dieu, notre seigneur, amen! » Pierre-Joseph Court, son fils, résidant au Moulin de la Mort, paroisse des Bois-Jean-Ruedin, en la « franche montagne », et son épouse... suivant us et coutumes de la « franche montagne, d'une part et... d'autre part... les biens situés en la « franche montagne » des Bois ou au comté de Bourgogne... les biens fonds, immeubles et maisons qu'ils ont en la paroisse des Bois-Jean-Ruedin... Le Moulin de la Mort, etc.)»

Si Barbe-Agnès Rondot, fille de Guillaume-Ignace, du Bief d'Estoz, qui habita la Mort, après le Soleurois Horny, n'apporta point en dot un « troussel » magnifique, elle n'en était pas moins une héritière à espérances. Preuve en soit cet extrait de la vente, au Bief d'Estoz, de sa part du patrimoine. La veuve de Etienne-Joseph Court hérita le quart des moulins du Bief d'Estoz, avec toutes leurs dépendances :

« ribes, scierie, forge, tannerie, greniers, écuries, les bois communaux, dépendant aussi du Bief d'Estoz et servant aux moulins... dépendant de la totale justice, haute, moyenne et basse et seigneur de St-Hippolyte, appartenant à illustre et puissant seigneur Bêat-Justin-Jean-Baptiste, comte de Montjoie et de la Roche, baron et seigneur du dit St-Hippolyte, Varembon et la Franche-Montagne... Cens annuel de deux biches d'orge et deux de « boige » (méteil), monnaie du royaume, deux livres pour la forge et la « Grattery », six gros pour la « rasse » et deux gros pour la « nèf », plus au seigneur de Maiche le cens annuel de dix quarts de froment à la mesure de St-Hippolyte pour les deux tiers du cours d'eau et 1 livre pour la forge ».

b) Les Court, meuniers de la Mort, au XVIII^{me} siècle

Parmi les membres de la famille Court qui furent meuniers de la Mort, au XVIII^{me} siècle, nous citerons encore Pierre, en 1767, Charles-Félix qui tint, aux Bois, avec Marie Choffat de « Soubbée », un fils de Charles Gouvernon, sur les fonts baptismaux et Pierre-Joseph, dont un enfant devint, en 1789, le filleul de Pierre-Ignace Surdez-Court, « ex dessous le Craux ».

c) Inventaire du 7 avril 1770

Je possède la copie d'un inventaire dressé, le 7 avril 1770, au Moulin de la Mort, en vue d'un partage des biens du meunier Charles-Félix Court, entre ses trois héritiers. C'est un document intéressant par la désignation archaïque des biens mobiliers les plus hétéroclites et par l'image fidèle qu'il nous donne indirectement de la vie au Moulin, au milieu du XVIII^{me} siècle. Il nous apprend entre autres que l'on gardait à la Mort quatre mulets, quelques bêtes à cornes, dont deux bœufs que l'on attelait au joug, des porcs et des moutons. L'ameublement et l'outillage sont à peu de chose près ceux qu'a connus, un siècle plus tard, Constance Chapatte-Court.

Le premier héritier reçoit pour sa part une vache sous poil rouge « ramellé » (tachetée en long ou en travers) estimée 44 livres 3 sols; le tiers de la laine des brebis, du mois de « may »; une « montre de poelle » (une horloge pour la chambre de ménage); une grosse « étalouere » (pièce de bois entrant dans le joug); un « reng » de charrue (sorte de crémaillère pour abaisser ou élever le coutre); un gros « pechard » (sorte de pioche appelée communément « piochard »); une petite « solate » (herminette pour évider les chéneaux en bois); une petite « copouse » (hachette); une « efforce » de maréchal (cisailles); il y avait, à la Mort, une petite forge où l'on ferrait les mulets et les bœufs; 2 « voulins » (faucilles) et 2 « raïssates » (scies à main); (on employait les faucilles pour couper les orties servant, avec les remoulages et la farine grossière, de nourriture aux porcs; on les usageait aussi comme on le fait encore au Cerneux-Godat, pour moissonner le blé); 1 « tran » (trident); 1 « vannouere » (tablier de cuir que le meunier mettait quand il travaillait dans la forge); 1 « Seraux » à « pagner » le lin (sérañoir pour sérancer le lin ou le chanvre que l'on cultivait à Fromont ou à l'Aiguille); 24 « rés » de chariot (rayons de roue); 1 vieille « albard » (arbalète); 1 petit « grée » (petit panier à pâte, en osier); 1 « louvra » (petit « louvrou », sorte de récipient en bois ou en osier, sans anse, pour le grain); 1/2 penal non taillé (penal non creusé dans un billot mais formé d'une bande de bois enroulée); 4 « toyes » de lit (taies); 5 « les-sues » de lit (draps), estimés 3 livres 15 sous; 1 « crâmêye » de bois (crémaillère suspendue au-dessus de l'âtre); 3 « rondots » à couler le lait (petits récipients à douves); 2 penaux et 1 « cope » de « boidge » (méteil). La coupe était la mesure prélevée par le meunier, soit 1 pinte par penal, etc., etc.)

Outre sa part de bétail, le second héritier reçoit 1 gros « aindie » (chenet); 1 « rloge de Letton sonnante » (horloge à sonnerie, en laiton) estimée 9 livres 9 sols; la grande « efforce » (ciseaux pour tondre les moutons) et une « rechatte » (raclette); 2 « djaidges » (cardes) à laine; le moindre gros moule de chandelles; 1 « palou » (pioche à écobuer); 1 pied droit de « letton » (pied suisse, en laiton, valant 10 pouces, ou pied français en valant 12); 1 « copouse » (cognée); 1 « créle » (crible); 1 « bateura Lié à Large » (un bat-beurre cerclé en bois de plane) estimé 3 sols; 3 « bessons de mouchettes » vides (3 ruches d'abeilles vides), etc., etc.

Le dernier héritier recevait une vache sous poil rouge « pommelé » (à taches rondes) et son petit veau-génisse; 1 autre vache avec poil « faule » (à robe fauve); 1 « belin », 1 mouton et 2 « foueyates » (1 bélier, 2 jeunes brebis); 1 « creuseu » (lampe à huile); les mouchettes et le haut chandelier des chandelles;

1 « leuvrà » (balance dite romaine); 1 « ésirrou » (coudre pour faire les bardeaux); 1 « cairiâ » (sorte de fer à repasser plein); 2 « souetas » (perches recourbées servant de fléaux), etc., etc.

A cette époque, le Moulin de la Mort est des plus prospères. Les quatre mulets vont visiter les pratiques; les deux bœufs labourent les champs à Fromont, Sur-le-Mont, à l'Aiguille; les moutons donnent une laine que filent et tissent la meunière et ses filles; les porcs se vendent aux foires des plateaux franc-montagnard et franc-comtois; on entend nuit et jour le tic tac du moulin, le halètement de la scierie, auxquels se mêlent parfois le bruit sourd de la « ribe », le grincement du pressoir et les claquements du métier à tisser. La contrebande, la chasse et la pêche, sont d'un certain rapport, mais on écoule assez difficilement le gibier et le poisson à Maiche, St-Hippolyte ou Saignelégier. On se rend aussi, par les gorges du Cul-des-Prés, à La Chaux-de-Fonds, qui n'est pas encore la Grande Ruche que nous connaissons.

Pendant près d'un siècle, les Court de la Mort, auxquels leur alliance avec les riches industriels du Bief d'Estoz a infusé une nouvelle vigueur, vont être des personnages assez importants, dans leur petite usine des bords du Doubs.

X. Le Moulin de la Mort au XIX^e siècle

a) Les Court

Le registre des bourgeois de la commune des Bois nous apprend que Félix Court, meunier au Moulin de la Mort, eut deux enfants: Jean-Joseph, né le 3 novembre 1803, et Marie-Geneviève-Victoire.

Jean-Joseph Court épousa, le 22 janvier 1844, Marie-Claire-Adélaïde Petit, de Charquemont, dont il eut quatre enfants: Eugénie-Julie; Marie-Geneviève-Eugénie, qui deviendra la vieille fille irascible dont il a été question au cours de ce travail; Joseph-Justin, né le 15 février 1848, qui sera le dernier meunier de la Mort, Jean-Joseph-Auguste, et Marie-Constance, née le 5 mars 1854, la vénérable voisine qui, plus tard, me contera ses souvenirs de jeunesse.

Jean-Joseph Court, le père, mourut à la Mort, le 4 novembre 1885 et son épouse Adélaïde, le 31 janvier 1893, quelque deux mois avant l'incendie du Moulin.

Joseph-Justin, et son épouse Elisa, née Robert, acquirent le Moulin de la Mort le 15 décembre 1885, peu après la mort de Jean-Joseph Court. Le Moulin cessa bientôt de moudre; la « ribe » et le pressoir fonctionnèrent encore durant quelques an-

nées; la « rasse » continua à débiter le bois jusqu'au dernier jour. L'établissement de minoteries dans le Jura bernois et l'amélioration des voies de communication aux Franches-Montagnes avaient porté le coup de grâce au vieux Moulin de la Mort.

Le 29 décembre 1891, Elisa Court, veuve de Justin, et son fils, vendirent les immeubles de la Mort à MM. François Geneux, Frédéric Rothacher et Alfred Boy de la Tour, colonel, à St-Imier, ainsi qu'une bande de terrain sur le Roc du Porc et aux Esserts d'Illes. Les vendeurs demeurèrent dans le Moulin jusqu'en 1893.

Le 6 mars 1897, la « Société des Forces électriques de la Goule » acquit la part de François Geneux et, le 10 février 1900, les deux autres tiers du domaine.

Le 29 avril 1907, la « Société des Forces motrices du Refrain », à Montbéliard, devint à son tour propriétaire de la plage de la Mort et de diverses parcelles de terrain situées aux lieux dits l'Aiguille, Sur les Rochelles, le Roc du Porc et le Passage. C'est ici que s'élève l'« Hôtel du Refrain », dont les deux derniers tenanciers se sont noyés dans le Doubs...

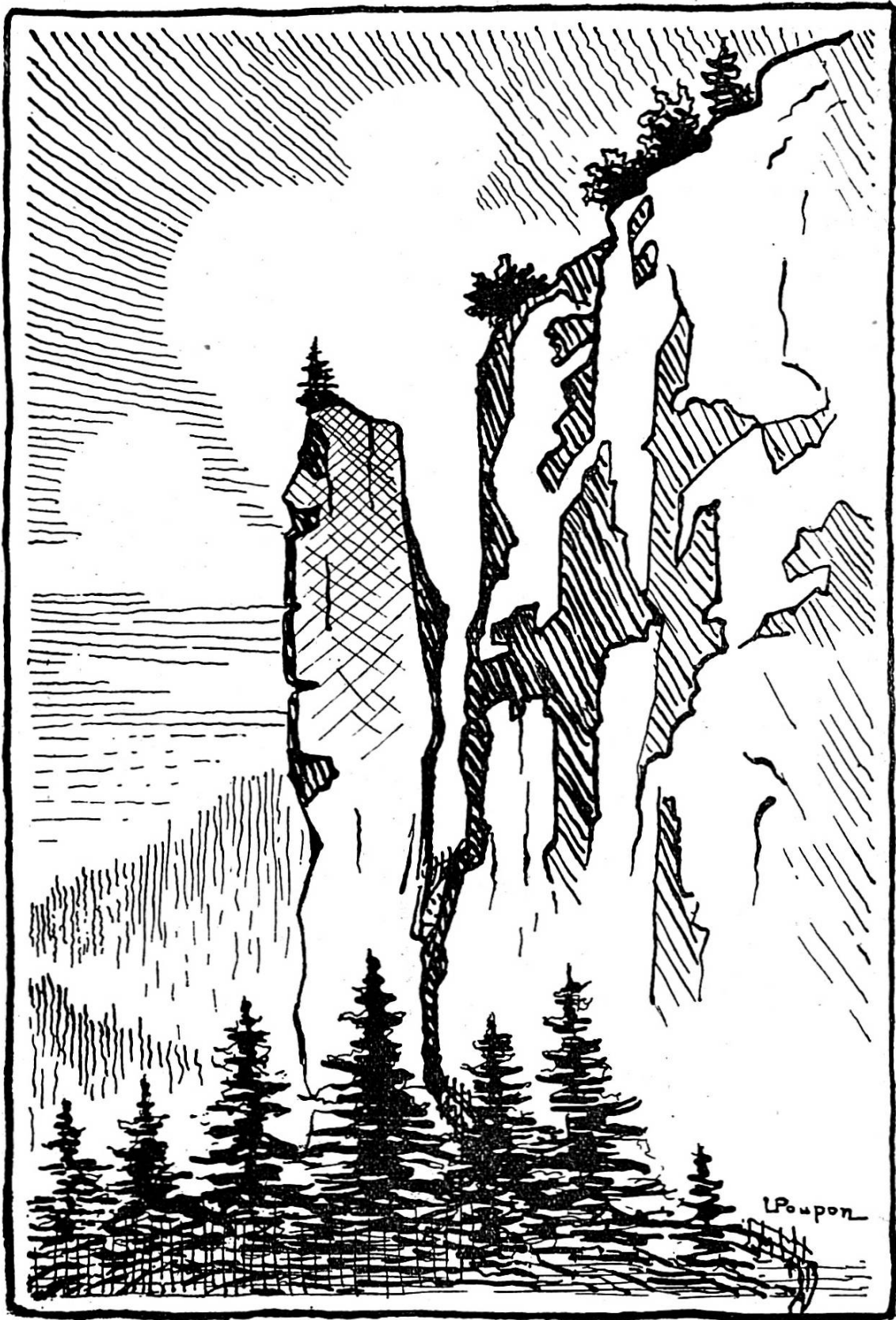
N'oublions pas que nous sommes dans les parages de la Mort...

b) L'incendie du Moulin de la Mort

Les paysans n'ont pas oublié l'année calamiteuse de 1893, qu'ils appellent encore « l'année de lai souètie » (l'année de la sécheresse). Elisa Court-Robert, la veuve de Justin, habitait donc le Moulin de la Mort, dont le tic-tac s'était tu pour toujours. Son fils Justin s'occupait de la petite scierie. Il pêchait aussi au filet et le poisson se vendait assez aisément, à un prix rémunérateur. C'était bien, cependant, le déclin de la dynastie des Court, et on vivait péniblement.

Le Doubs, qui devait être quasi à sec durant tout l'été, se trouva, le 12 avril, considérablement grossi par la fonte des neiges. Depuis 15 jours, un vent des plus violents soufflait sans accalmie. Constance Chapatte était venue, avec son fils Joseph, rendre visite à sa belle-sœur et à son neveu. La température était assez basse. Le fourneau en fonte de la petite chambre de ménage « repoussait » et le « poille » était plein de fumée.

Un jet de flammes alluma une cloison en bois et, le vent aidant, la maison ne fut bientôt plus qu'un immense brasier. On eut mille maux de faire sortir le bétail, qu'on ne chassait pas encore sur le petit pâturage. Le jeune Joseph courut prévenir les pompiers des Bois. A cause de la violence du courant, quelques Francs-Comtois ne pouvant passer le Doubs durent, de l'autre rive, assister impuissants et attristés à la destruction de



La Roche fendue et le défilé, où passe le Chemin des mulets
(Dessin de Louis Poupon.)

l'ancien Moulin de la Mort. Le linge, les meubles, des papiers de famille et une certaine somme d'argent furent la proie des flammes. On ne put sauver que quelques paperasses, des hardes, deux lampes en cuivre, des mesures en bois, penal, coupe et émine, et un vieux bahut.

Les pompiers des Bois accoururent sur les lieux, sans la « seringue » naturellement, qu'on ne pouvait amener par les dangereux et étroits lacets du Chemin des Mulets. Ils durent se borner à regarder le feu achever son œuvre de destruction.

Le Moulin de la Mort avait vécu...

c) Les descendants des derniers meuniers de la Mort

J'ai pu voir au Gigot, dans le moulin désaffecté construit vers 1850, au Cerneux-Godat, par Jean-Joseph Court, les mesures en bois sauvées du désastre. Il y avait un penal, contenant plus de vingt litres, un demi-penal, une émine (il fallait trois émines pour deux penaux) et une coupe. Nous avons vu que le meunier de la Mort prélevait une coupe (environ 1 litre), par penal de grain moulu, quand les paysans venaient eux-mêmes au Moulin; pour les autres clients, qu'il fallait relancer dans leurs fermes, le tribut à verser était d'une coupe et demie.

Elisa Court-Robert, la dernière meunière de la Mort, dut quitter, le cœur gros, le Moulin en ruines, et retourner à Charquemont, dont elle était originaire.

Constance Chapatte-Court est morte, il y a quelques années, au Gigot, et j'ai eu la douleur d'assister, aux Bois, à ses funérailles.

La fille de mon ancienne voisine habite actuellement Sous-le-Mont où sa famille exploite, outre la ferme, les terres de l'Aiguille et de Fromont, qui appartinrent jadis aux meuniers de la Mort.

La petite métairie de Fromont ne rappellera pas d'agréables souvenirs aux soldats qui y furent postés pendant la mobilisation de l'armée suisse. Ils l'avaient surnommée la « Villa du cafard », et ce nom figure toujours sur la porte d'entrée. Dans cette contrée de la Mort, nos soldats mouraient d'ennui...

XI. Croyances et légendes

Il est, dans le Jura, peu de contrées qui aient donné naissance à autant de récits légendaires que les parages de la Mort. Il n'y eut jamais, nulle part, autant de revenants de toutes formes, que dans ces gorges au nom sinistre. La nuit, tous les chemins étaient hantés et les baumes des Côtes du Doubs don-

naient asile aux animaux les plus fantastiques. Des trésors fabuleux étaient cachés au pied de certains arbres séculaires ou au fond de quelque antre ténébreux. Les anciens procès de sorcellerie nous apprennent que les sorcières, et leur maître, affectionnaient la région des Bois. Plusieurs femmes, sur lesquelles le bourreau trouva la marque diabolique, furent brûlées sans pitié. D'aucunes étaient de malheureuses hystériques suggestionnées, mais d'autres, des criminelles qui avaient sans doute plus d'un méfait sur la conscience.

a) Râdomancie

Les meuniers de la Mort pratiquaient la râdomancie. Ils se servaient de la baguette divinatoire pour découvrir des trésors, des sources et même des cadavres. L'un d'eux aurait trouvé ainsi la « Mine du Communal », au-dessous de la métairie des Prés-Derrière. Des gens qui l'épiaient le virent marcher à grands pas, tenant des deux mains sa baguette de coudrier fourchue et murmurant : « Cela me tire... Cela me tire... Je ne peux plus suivre... Nous approchons... Je brûle... Elle tourne... Elle tourne... Nous y sommes... » Puis, ayant ramassé une des pépites que la folle du logis lui faisait voir, il se mit à crier comme un forcené : « C'en est... C'est de la pure... C'est de la Vierge Marie ! » Lorsqu'il se fut éloigné, on ne trouva que des cailloux quelconques dans la « Mine du Communal ».

Il y a quelques années, pendant la guerre mondiale, une patrouille suisse ayant aperçu une lumière suspecte déambuler au-dessous des Prés-Derrière, se mit en chasse, et ne tarda pas à tomber sur un vieillard armé d'une lanterne et d'une boussole. Son compagnon lui demandait de temps à autre : « Ça tire?... Ça tire?... » Nos prospecteurs, pris pour des espions faisant des signaux lumineux aux soldats de l'autre rive, furent bien près d'aller achever la nuit au « croton » (cachot) du village des Bois.

b) Le trésor de la Cendrée

On trouva une fois dans un galetas, un vieil écrit indiquant approximativement l'endroit où un meunier de la Mort, pendant la guerre des « Suèdes » (de Trente ans), avait caché un plein chaudron d'écus d'argent et de louis d'or. C'était dans un « murgier », au pied d'un érable champêtre. On le chercha longtemps en vain. Les indications étaient plus vagues encore que celles du « Scarabée d'or », le célèbre conte d'Edgard Poe. Or, il y a quelque vingt ans, des terrassiers italiens qui travaillaient à la nouvelle route de la Cendrée, de Biaufond à Charquemont,

auraient découvert le précieux chaudron et se seraient enfuis pendant la nuit.

c) L'étranger dévalisé

On raconte qu'un meunier de la Mort avait tué, pour le dévaliser, un étranger qu'il hébergeait. Il cacha, dans la cave, sous un lit de feuilles, l'or et l'argent dérobés. Quand il voulut, le soir, à la clarté d'un « creuseu », aller contempler son magot, il ne trouva plus qu'un serpent enroulé sur un tas d'excréments.

d) Le muletier

Le jeune Parfait chez le Tôlère passait un soir, avec ses mulets, devant la ferme de l'Aiguille, dont le maître venait de mourir. Le mort, enveloppé dans un linceul, était déjà « sur le banc ». Le défunt, de son vivant, se moquait toujours de la gibbosité du jeune muletier de la Mort. Quand celui-ci vit, par la fenêtre, le cadavre de l'homme qu'il considérait comme son ennemi mortel, il dit en ricanant: « Tu ne fais plus tant le malin, hein! »

Quand il fut au clos des Rochelles, il s'aperçut avec terreur que le fermier de l'Aiguille marchait à son côté. Le spectre ne le quitta qu'au défilé de la Roche fendue. Lorsque le jeune Parfait entra dans la cuisine du Moulin, on remarqua que ses cheveux noirs avaient blanchi...

e) Le meunier malhonnête

Une nuit que des jeunes gens veillaient le cadavre d'un meunier de la Mort, l'un d'eux, quelque peu éméché, ne trouva rien de mieux à faire, au lieu de prier pour l'âme du défunt, que d'en dire pis que pendre. A l'entendre, le meunier avait toujours été, de son vivant, blanc en dehors, mais noir en dedans, et il lui fallait une semaine pour faire ses pâques. « Si je mens », s'écria-t-il, « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, lève-toi! » Et, au nom des trois personnes de la Sainte-Trinité, le mort se dressa trois fois sur le banc.

Depuis cette terrible nuit, le jeune veilleur fut atteint de mutisme et il ne caressa plus oncques la dive bouteille.

f) La couturière

Une jeune couturière du Cerneux-Godat « cousait », un soir, avec ses sœurs, au Moulin de la Mort. Elle se fit ensevelir et coucher « sur le banc » pour se jouer d'un muletier, un peu « ainnonçaint », qui l'assailait de ses importunités. Le pauvre

diable, mis en présence de la fausse morte, se mit à hurler : « Tu t'en es allée, Marie? Tu t'en es allée? »

Quand, sous un prétexte quelconque, on eut réussi à l'éloigner momentanément, la meunière dit à la jeune « coudri » : « Allons, lève-toi, ton fou s'en est allé; ne joue pas plus longtemps avec la mort ». Comme elle n'en faisait rien, on s'aperçut, en la considérant de plus près, que la malheureuse avait passé de vie à trépas.

g) Le squelette

Un jeune homme du Cerneux-Godat disparut un beau jour, ou plutôt une vilaine nuit, en rentrant, par le Vaudey, d'une foire de Maiche. On retrouva son squelette, vingt ans après, sous l'emplacement d'une meule de charbonnier (fouinné). C'était sous la Roche des Prisons, non loin du Passage, au-dessous de la Côte des Brûlés. Les soupçons se portèrent immédiatement sur un meunier de la Mort qu'on vit bientôt vieillir prématurément, devenir « sec à bois », et dépérir.

Un contrebandier qui couchait, une nuit, clandestinement dans la grange, entendit le meunier qui se disputait à voix basse, dans l'étable, avec sa femme. Celle-ci, poussée à bout, finit par lui dire : « Si je disais tout, tu serais « réduit » pour le reste de tes jours... » Le contrebandier garda naturellement pour lui ce qu'il avait entendu. L'an d'après, on découvrit par hasard le squelette du disparu. Les langues se délièrent. Pris de peur, le meunier s'attacha une pierre au cou et se laissa choir dans le Doubs.

Que sa pauvre âme ne reste pas toujours en peine! (Au purgatoire).

h) Le vagabond

On refusa, un soir, de loger un vagabond, au Moulin de la Mort. Le chemineau éconduit se mit à uriner dans la rivière. L'eau se mit à monter, monter; elle emporta la « vauche » de la « rasse » et pénétra dans le sous-sol du Moulin. Elle envahit ensuite la cuisine et le « poille », et les meubles se mirent à flotter. La meunière eut la présence d'esprit de saisir le rameau de buis dans le bénitier et d'asperger le flot qui lui montait déjà aux genoux. Et l'eau commença à baisser, baisser, et à se retirer insensiblement du Moulin.

On l'avait échappé belle!...

i) Les Suédois

Pendant la Guerre de Trente ans, les Suédois tenaient garnison dans le château d'Erguel. Ils laissaient tranquilles

leurs coreligionnaires de La Ferrière, mais ravissaient le bétail des paysans de la Montagne des Bois.

Le meunier de la Mort promit à St-Justin, son patron et celui de la paroisse, une chandelle bénite à la Pierre (Mariastein), pouvant faire trois fois le tour d'une meule, s'il n'arrivait pas malheur à son moulin. Les Suédois tentèrent vainement, à trois reprises, d'incendier la petite usine. Une guérilla de gens des Bois les surprit dans la « Couleuse » de la Mort. Tous périrent dans ce guet-apens, à l'exception d'un jeune soldat, sauvé par une jeune fille des Prailats.

j) Les deux revenants et le mort

Une femme de Sous-le-Mont rencontra un soir, à la Gréyate, (sentier), deux revenants qui portaient un mort (?!). Elle eut si peur, qu'elle perdit connaissance et mit au monde un enfant, avant terme. Le meunier de la Mort, ayant eu vent de la chose, déclara qu'il s'agissait d'un de ses mulets qui avait pris la fuite depuis Sous-les-Rangs. Mais la femme n'en voulut jamais convenir. Elle avait même reconnu le mort, porté par les deux spectres: c'était le vieux Boichat, de la Pâtüre, décédé le même soir. Et, depuis lors, elle ne voulut plus jamais sortir, après la « raie de la nuit » (crépuscule).

k) Le sentier au Cochon

Sur le sentier descendant à Biaufond, et nommé depuis le Sentier au Cochon, le voyageur attardé était souvent poursuivi par un fantôme. Ce spectre prenait la forme d'un grand porc qui grognait, grognait, et mordait aux jambes.

Le fermier de la Vanne prétendait qu'il s'agissait de son verrat retournant, le soir, dans la chênaie des Esserts d'Illes. Les gens de la contrée pensaient, au contraire, que le revenant était un marchand de porcs du Russey, assassiné jadis par un paysan des Esserts d'Illes, meunier au Moulin de la Mort.

l) Le chien de la Charrière de Sous-le-Mont

Jadis, dans la Charrière de Sous-le-Mont, on rencontrait parfois, après minuit, un chien noir qui crachait du feu. La vue de cet animal fantastique était un très mauvais présage, et l'on était victime, peu après, de quelque grave accident. (C'est au bas de cette dangereuse charrière, qu'un écolier du Cerneux-Godat vint se tuer, naguère, contre un poteau de barrière, et qu'une fillette fut grièvement blessée. Leur maîtresse avait com-

mis l'imprudence de permettre aux élèves de sa classe de luger sur cette rampe rapide, couverte de verglas.)

m) Les enfonceurs de pieux, etc.

Enson la Montée, aux abords de l'Aiguille, au Clos des Rochelles, à Fromont, ailleurs encore, on entendait souvent, la nuit, des revenants qui refermaient violemment des « clédards » (dolèses); qui enfonçaient sans trêve des pieux de clôture, à grands coups de merlin; qui grimpaient sur le toit des loges, pour y remettre des bardeaux; qui replantaient des bornes, dans les « finages ».

C'étaient des malveillants, morts depuis longtemps, qui tentaient de réparer les dommages causés, de leur vivant, à la propriété de leurs voisins.

n) La Roche du Cochon

Cette roche, appelée aussi Roche du Porc, était hantée, jadis, au « retour des jours » (solstice), par un cochon gigantesque qui fouillait le sol, du dernier coup de minuit, au premier chant du coq. Le meunier de la Mort, porteur d'un trèfle à quatre feuilles, et ayant suspendu à son fusil une médaille de St-Hubert, réussit à tuer le monstre. Ayant creusé à son tour au pied du rocher, il trouva un mortier en bronze, plein de pièces d'argent.

Ce mortier se trouverait encore sous les ruines du Moulin de la Mort.

o) Le chien de Fromont

Un petit chien blanc gardait au fond d'un antre, près de la ferme de Fromont, une petite cassette en fer. Il ne cessait de monter la faction qu'un court moment, dès minuit, pendant la nuit de Noël, pour aller éteindre sa soif dans le Doubs.

Un jeune muletier de la Mort réussit, une année, à dérober le précieux coffret, pendant la courte absence de son fidèle gardien. Il était plein de pierreries. Quand, dans sa chambrette, le muletier ouvrit une seconde fois la cassette, un grand serpent se dressa sur la queue en sifflant, et en dardant sa langue fourchue. Le ravisseur en reçut une telle commotion qu'il « tomba » désormais du haut-mal.

p) Le revenant des Gaillots

Près de la « Pierre du ciel », aux Gaillots, (bloc erratique), sur la rive française du Doubs, un animal fantastique venait

souvent relever les nasses ou les verveux des pêcheurs, et en manger gloutonnement le poisson. Le feu « lui sortait » des narines, des yeux et de la bouche, et il crachait de la fumée.

Un meunier de la Mort le prit et l'assomma dans un trébuchet (« tchairdgerat »). On conserva longtemps sa peau au Moulin.

q) Dans la « Couleuse » de la Mort

On rencontrait parfois, sur le Chemin des Mulets, dans la « Couleuse » de la Mort, un revenant vêtu d'une blouse et d'une casquette enfarinées. Il avait la tête grosse comme un penal, et de très courtes jambes. L'âme en peine, qui hantait les lacets de la Mort, était, paraît-il, celle d'un ancien meunier, qui y avait tué, autrefois, un riche marchand de bœufs.

r) La boule de feu

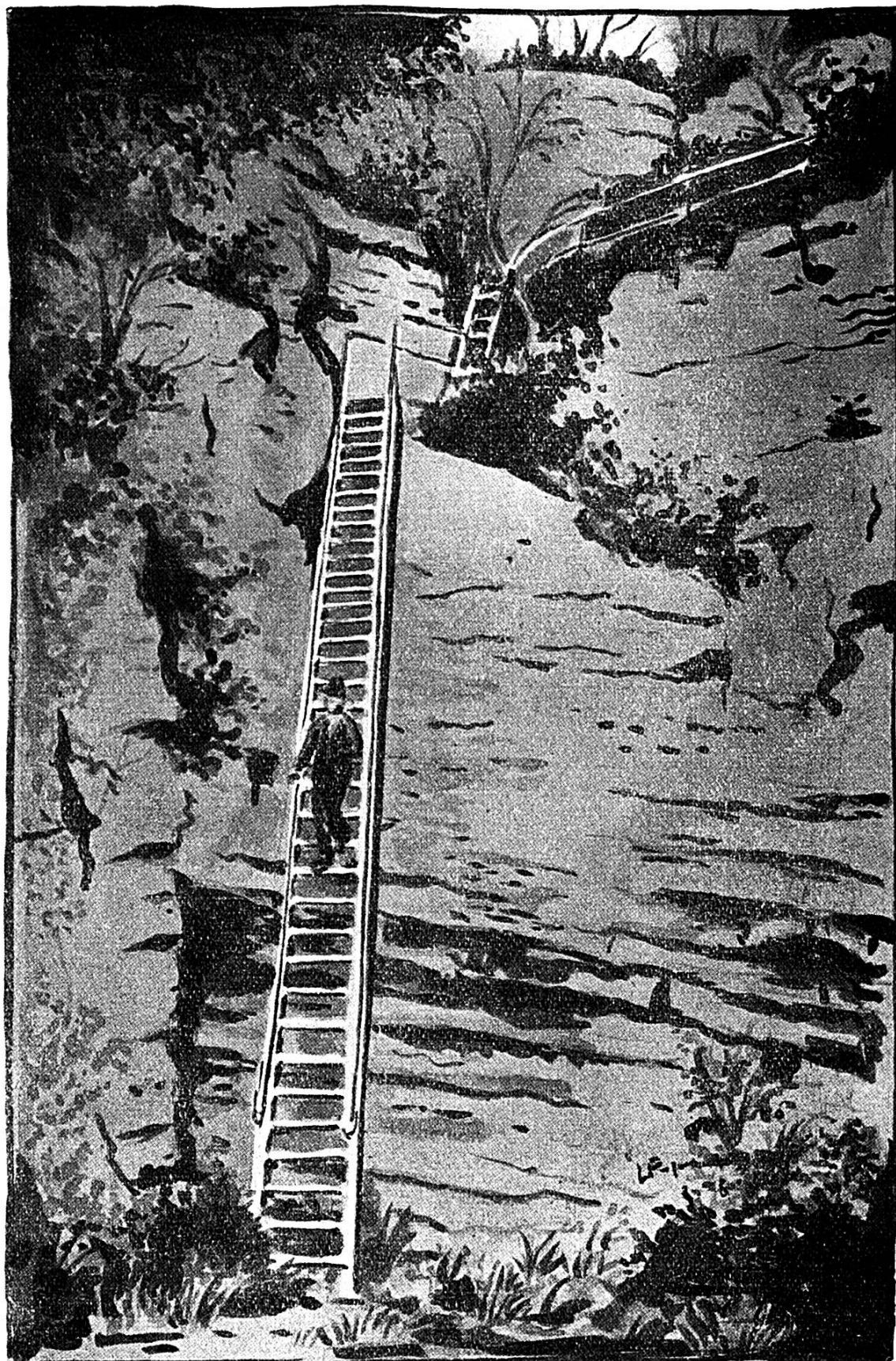
Un pêcheur des Bois traversant, une nuit d'août, le « finage » de Fromont, vit soudain rouler devant lui une boule de feu, qui portait une borne et ses témoins. Elle répétait inlassablement, d'une voix larmoyante: « Où faut-il la replanter? Où faut-il la replanter? » — « A mon c...! » lui cria enfin le pêcheur, qui ne craignait ni Dieu, ni diable. Mal lui en prit, car la boule de feu, portant toujours borne et témoins, se mit à rouler contre lui, des confins de la prairie, avec une vitesse vertigineuse. Il put heureusement, de justesse, s'engouffrer dans la cuisine de la petite ferme, dont la porte, le lendemain, se trouva toute « bœûchi », et à demi effondrée.

s) Le fusil du meunier

Je possède un fusil de chasse, à canon de damas et à crosse ciselée, acheté en son temps à un habitant de la Montagne des Bois. Cette arme aurait appartenu autrefois à un meunier de la Mort, qui s'en serait servi pour abattre comme un chien un jeune muletier, assez hardi pour oser lever les yeux sur la jolie meunière.

t) Le mouton enfoui

Un pêcheur, blotti dans les saules, aurait assisté, muet de terreur, à l'enterrement d'un voyageur richement vêtu. Quand, le lendemain, la police avertie, vint exhumer le corps du malheureux étranger, elle ne trouva que le cadavre putréfié d'un très grand mouton.



Echelles actuelles de la Mort
(Aquatelle de L. Poupon)

On raconte que le jeune et beau comte de Montjoie disparut mystérieusement, à la même époque, dans les gorges de la Mort.

u) Le Grimoire, etc.

Les meuniers de la Mort se transmettaient, de père en fils, deux grimoires, le « Grand » et le « Petit Albert », et un livre mystérieux, la « Cabale des Juifs ».

Ils savaient aussi tuer, selon un rite secret, la poule noire, qu'on suspend ensuite à la crémaillère de la cuisine, pour être préservé des maléfices jetés par les « dgenouetches » (sorcières).

v) Croyances diverses

On croyait, à la Mort, que la messe de trentième d'un noyé devait être « envoèchèe », (dite en commençant par la fin).

Il ne fallait point donner de coups de fouet à un mulet portant un mort.

Tant que le défunt « est sur le banc », on doit laisser au moins la chatière (« tchaitouere ») ouverte, pour que l'âme puisse s'en aller, et au besoin revenir.

L'une ou l'autre famille a encore la coutume, Sous-le-Mont, d'étendre sur un banc le corps du défunt, enveloppé dans un linceul.

On prétendait que les gens de la Mort sentaient le soufre et la fumée parce qu'ils détenaient le Grand Grimoire.

Les meuniers de la Mort se transmettaient un secret précieux sur la manière de tâter une vache, qu'on marchande, à l'« impe » (près des jambes postérieures), et au « gremé » (à la poitrine).

Quand on voulait se débarrasser d'un revenant il suffisait de lui dire: « Due te bailleuche ses djoues »!... (Dieu te donne ses joies!...)

Pour échapper à un animal fantastique, il n'y avait qu'à dire: « Se ç'ât le bon Due que t'envie, paille!... Se ç'ât le diaïle, païs!... » (Si le bon Dieu t'envoie, parle!... Si c'est le diable, pars!...) « Due te paidjeune!... » (Dieu te pardonne!), lui disait-on aussi.

Le jour appartient aux vivants, et la nuit aux revenants, disait une meunière.

Au Moulin de la Mort, on laissait chaque soir quelques braises sous les cendres, pour que les pauvres âmes en peine puissent venir s'y chauffer.

Il est impossible de tuer un chevesne le matin, croyait-on, à la Mort.

Quand il plantait une borne, le meunier de la Mort donnait

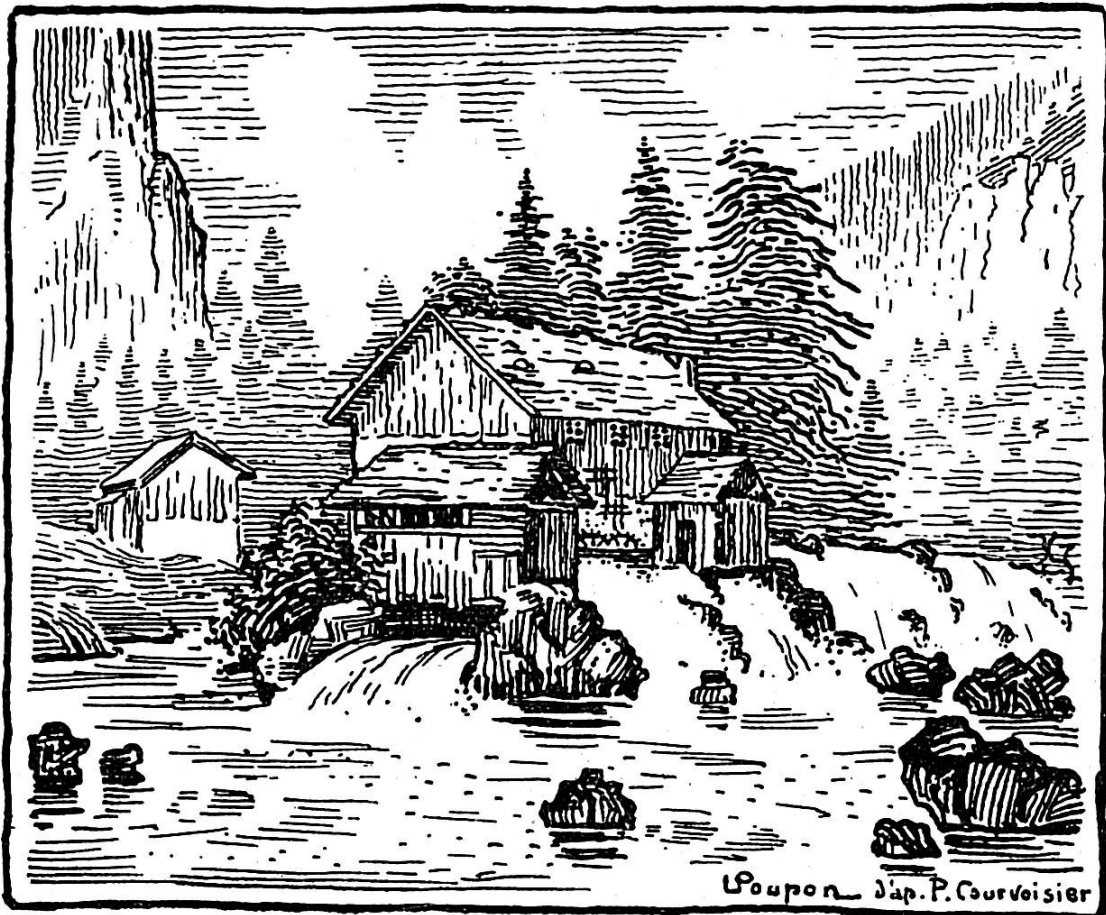
un soufflet à son fils aîné, pour qu'il n'en oublie jamais l'emplacement.

Dans la famille des Court, le mariage n'était consommé que le quatrième jour. (Nuits de Tobie).

Il y avait, sur la plage de la Mort, une pierre inclinée très lisse, sur laquelle les femmes infécondes se laissaient couler en disant: « Voici votre servante, Seigneur; qu'il lui soit fait selon votre parole ».

On croyait que les « rois » (âprons) et les « bats » (cra-pauds) étaient cousins et portaient malheur. On les clouait avec les oreillards à la porte de la grange.

Quand l'avant-dernier meunier de la Mort était de bonne humeur il disait à tout venant: « Tot vai bïn, lai ribe et les melins!... »



Le Moulin de la Mort détruit en 1893.
(Dessin de Louis Poupon, d'après P. Courvoisier.)

w) La sorcière

Les sorcières qu'on torturait dans les souterrains du château de Spiegelberg, et qui étaient ensuite brûlées vives, furent presque toujours des vieilles femmes, laides et méchantes. L'une d'elles cependant, qui portait la marque diabolique, était d'une merveilleuse beauté. On lui permit d'échapper au supplice du feu, en se jetant dans le vide, du haut des falaises de la Mort, à la seule condition de divulguer les secrets de la magie noire, qu'elle détenait.

On apprit ainsi comment elle confectionnait la graisse dont elle s'oignait les pieds, pour se rendre invisible, quelles paroles cabalistiques elle prononçait avant d'enfourcher le balai qui la transportait au sabbat, chaque samedi, à minuit, dans la caverne du Cul-des-Prés. Elle dévoila aussi les incantations qu'elle faisait, en frappant l'eau d'une source de sa baguette, pour faire tomber la grêle sur les récoltes de ceux dont elle avait à se venger. Elle évoqua les orgies du sabbat, le goût de cendre des aliments qu'on y mangeait, et les attouchements glacés de Gri-bouille et de ses acolytes.

On prétend qu'elle ne se fit aucun mal dans sa chute, et qu'elle fut recueillie par le meunier de la Mort.

XII. Conclusion

On se demandera peut-être comment plusieurs générations de meuniers ont pu supporter une vie aussi monotone, dans ce milieu sans horizon. Il faut se plaire où l'on se trouve, dit la sagesse des nations.

« Tous les pays sont beaux, du moment qu'ils sont nôtres », a dit George Sand. Chacun s'attache au coin de terre natal, qu'il soit situé sous les tropiques, ou aux approches des glaces polaires. Mais s'il est une petite patrie qui soit singulièrement chère à ses habitants, c'est bien la vallée sauvage où le Doubs décrit ses capricieux méandres.

Quand on a été bercé par le murmure paisible de la rivière, ou effrayé par ses emportements; quand on a joué le long de ses rives bordées de saules échevelés, vogué, la rame ou la gaffe en main, sur une onde tantôt calme, tantôt tumultueuse; quand on a relevé, dans l'aube brumeuse, la nasse pleine de truites frétilantes, pris le renard au trébuchet ou la grive à la reginglette; lorsqu'on s'est baigné voluptueusement dans les eaux tièdes du Doubs, qu'on a senti courir un petit frisson le long de son échine en passant, à la barbe des gabe-

lous, quelques grammes de tabac; quand on a cueilli la noisette rousse, dans la coudraie agitée par le vent, la fraise parfumée, dans la clairière ensoleillée; lorsqu'enfin on a humé, dans le moulin, la saine odeur de la farine ou, sur la scierie, la senteur pénétrante de la sciure, on est désormais attaché pour jamais à sa vallée natale; on ne peut plus s'en éloigner sans un cruel déchirement et, sous tous les climats, on a la nostalgie de son Doubs si doux, qu'à l'instar de Hégésippe Moreau, pleurant sa chère Voulzie, on voudrait pouvoir chanter en vers harmonieux et délicats.

La rivière baignait, à St-Ursanne, la maison où je suis né; le jour de ma naissance, elle en avait envahi le rez-de-chaussée, et son grondement, sous le pont en pierre, troubla mon premier sommeil. Mais que de fois, depuis, son murmure devait m'endormir, et sa vue m'apporter le calme. Dans les heures d'épreuve, je redevais plus résigné, partant plus fort, sitôt que je me retrouvais sur les rives de mon Doubs natal, ou que je pouvais, du moins, l'apercevoir du haut de quelque pointe de rocher.

Comme je suis à même de comprendre l'attachement indéfectible des Gauffroy, des Folletête et des Court pour leur petite usine et pour la langue de terre de la Mort! Loin du Doubs, la vie ne valait plus la peine d'être vécue. Plus de bonheur possible, sans la rumeur des flots, les bruits de l'usine, la nef, le tramail et la foène. Il leur fallait le va-et-vient des contrebandiers ou des hommes des bois et entendre tintinnabuler les clochettes des mulets. Ils ne pouvaient se passer des humulations des oiseaux de nuit et, le jour, des plongeurs, dans la rivière, des martins-pêcheurs à la brillante livrée.

Mais, se dira-t-on, on ne nous a pas encore parlé des drames sanglants dont le Moulin de la Mort a dû être le théâtre. Que fait-on, entre autres, du meurtre, par le cupide meunier Godat, du jeune comte de la Roche, dont Pierre César nous a conté les émouvantes péripéties?

Ce crime n'a heureusement jamais été commis et, pendant les troubles de la Révolution, il n'y eut, au Moulin, aucun meunier du nom de Godat.

Jean-Joseph Court eut la fantaisie, vers 1850, de construire le Moulin du Gigot, au Cerneux-Godat, où sa fille Constance devait plus tard rendre le dernier soupir. Il amodia le Moulin de la Mort, durant trois ou quatre ans, à Pierre-Joseph Godat, un citoyen des plus honorables. Le fils de ce dernier, Arsène Godat, vit encore, au Cerneux-Godat, au restaurant du Cerf, dont il est propriétaire.

En 1782, le meunier de la Mort se nommait Pierre-Joseph Court. En 1803, nous y trouvons son fils Félix. Jean-Joseph, le fils de ce dernier, est le père de Constance Chapatte et de Justin Court, le dernier meunier.

En aucun temps, les membres de la famille Court ne furent des criminels. Pendant les convulsions de la Révolution, puis pendant l'épopée napoléonienne, ils eurent parfois à héberger des fugitifs tenant un rang honorable. Aucun d'eux n'eut jamais, sans doute, la pensée de dévaliser ses hôtes.

Dans les récits des soldats suisses ayant occupé la frontière, à diverses époques, dans les Franches-Montagnes, on se plaît toujours à louer l'hospitalité des fermiers des rives du Doubs. Si les défenseurs de la Patrie avaient reçu, à la Mort, un accueil réfrigérant, ou s'ils avaient pris le Moulin pour un coupe-gorge, on en trouverait certainement quelque écho dans les écrits du temps.

Ceux auxquels la lecture de ces lignes suggérera le désir d'aller visiter un jour les ruines du Moulin de la Mort feront bien d'y donner suite, car ils n'auront jamais lieu de le regretter. Les beautés sauvages du site ne les décevront point. Qu'ils se disent toutefois, avec mélancolie, que la petite usine hydraulique ne renaîtra jamais de ses ruines. Un moulin électrique moderne est installé depuis quelques années, au Boéchet, dans la commune des Bois. La minoterie la plus perfectionnée n'attirerait plus un montagnard sur le Doubs et les mulets les plus fringants n'y apporteraient plus un sac de grain à moudre.

Je le répète, rien de sensationnel ne s'est jamais passé au Moulin de la Mort. Il y a eu des accidents, des noyades, des meurtres même, dans les environs, comme cela peut arriver ailleurs. Des meuniers y ont eu quelquefois maille à partir avec la justice, pour des peccadilles, et — que ceux qui n'ont jamais péché leur jettent la première pierre — des démêlés avec les gabelous, les gardes-chasse ou les gardes-pêche. Mais on a toujours, à la Mort, gagné son pain quotidien à la sueur de son front. On y est né, on y a aimé, on y a souffert, puis on y est mort.

Quoiqu'ils aient parfois pris avec le ciel certains accommodements, les meuniers de la Mort étaient de fervents chrétiens. Ils ne craignaient pas de remplir leur devoir dominical en escaladant, chaque semaine, la Franche-Montagne des Bois. Ils ne se contentaient pas de faire baptiser leurs enfants, mais ils tenaient très souvent ceux des autres, et même les pauvres petits « tieuniats », sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale.

N'est-elle pas touchante cette prière patoise que se transmettaient, de génération en génération, les Court de la Mort, et que la meunière récitait chaque soir, à genoux, avant de rejoindre le meunier dans l'alcôve?

« Dains ci bé yé, y me veux couchie.
Trâs l'aindgeates viant veni di cie:
Inne en lai tête, inne és pies,
Inne â mointan,
Que me veut dire: « Doue tot contemps ».

(Dans ce beau lit, je vais me coucher; trois anges vont venir du ciel: un à la tête, un aux pieds, un au milieu, qui me dira: « Dors tout de suite. »)

Et maintenant ils dorment tous, les meuniers du Moulin de la Mort, dans ce grand lit qu'est la terre. N'est-il pas permis d'espérer, grâce à la prière naïve de leurs compagnes, que leurs âmes et celles des leurs ne soient à jamais en peine? Car, que deviendraient-elles, les pauvres « airmates », si elles revenaient voltiger dans les ruines du Moulin? Elles ne trouveraient plus une braise sous la cendre; pour un peu s'y chauffer...

Sources

1. *Bibliographie du Jura bernois*, de G. Amweg, Porrentruy, 1928.
2. *Renseignements* fournis par Constance Chapatte-Court, Justin Joly-Genin, Arsène Godat, Elisa Court-Robert, Justin Claude, Joseph Chapatte, Joseph Boichat, Juste Mizel et Cyprien Gigon.
3. *Lettres* d'Alfred Ribaud, Henri Buhler, des présidents des « Sociétés d'Emulation » de Montbéliard et de Besançon, de l'avocat Elsaesser, de la « Société des Forces électriques de Montbéliard », et de celle des « Forces motrices de la Goule ».
4. *Communications* de G. Kurz, archiviste cantonal, du Dr M. Fallet, La Chaux-de-Fonds et des familles Chapatte et Court.
5. *Archives* communales et paroissiales des Bois.
6. *Archives* de l'Ancien-Evêché, à Berne.
7. *Archives* de la Préfecture, à Saignelégier.
8. *Le Moulin féodal*, de A. Ribaud.
9. *L'Organisation judiciaire de l'Ancien-Evêché de Bâle*, de A. Brahier.
10. *Autour du Beugnon*, de L. Roy, Besançon, 1927.
11. *Au Moulin de la Mort*, de P. César.

12. *Album pittoresque du Jura bernois et neuchâtelois*, St-Imier, 1894.
13. *Dans la Vallée du Doubs*, de P. César, St-Imier, 1909.
14. *Requête* de l'avocat Elsaesser, pour la Section-de-Dessous, des Bois.
15. *Exposé* du préfet Eph. Jobin, sur le même sujet.
16. *A travers le Jura*, illustré par Bachelin, etc., Neuchâtel, 1867.
17. *Les Franches-Montagnes et le Clos-du-Doubs*, guide illustré, Delémont, 1904.
18. Mes nombreuses descentes sur les lieux.
19. Mes entretiens avec les vieillards des deux rives du Doubs.

